

CAP//PREVOYANCE



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014

Afin de simplifier la rédaction et faciliter la lecture de ce rapport d'activité, les principes suivants ont été adoptés :

- « CAP » pour désigner la Caisse d'assurance du personnel, jusqu'à sa dissolution fin 2013.
- « CAP Prévoyance » pour désigner la Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services Industriels de Genève et des communes genevoises affiliées, ainsi que d'autres employeurs affiliés conventionnellement.
- CPI « Ville de Genève et communes » pour désigner la Caisse regroupant les assurés de la Ville de Genève, des communes genevoises et autres employeurs affiliés conventionnellement.
- CPI « SIG » pour désigner la Caisse regroupant les assurés des Services Industriels de Genève.

SOMMAIRE

Message du Conseil de Fondation	4
---------------------------------	---

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014

Chiffres clés au 31 décembre 2014	6
Administration	8
Gestion de la fortune	10
Prévoyance professionnelle / activité assurance	15

COMPTES 2014

Bilan au 31 décembre	24
Compte d'exploitation au 31 décembre	26

ANNEXE AUX COMPTES 2014

1. Bases et organisation	30
2. Membres actifs et pensionnés	35
3. Nature de l'application du but	36
4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	37
5. Couverture des risques / règles techniques / degrés de couverture	39
6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	42
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	56
8. Demandes de l'autorité de surveillance	60
9. Autres informations relatives à la situation financière	60
10. Evénements postérieurs à la date du bilan	60

APPENDICES

Appendice 1 Répartition par gestionnaire des placements mobiliers	62
Appendice 2 Détail des valeurs immobilières	66
Appendice 3 Liste des régies	69
Appendice 4 Organigramme de l'Administration	70

ATTESTATION DE L'EXPERT ET RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Attestations de l'expert	72
Rapport de l'organe de révision	76

MESSAGE DU CONSEIL DE FONDATION

C'est avec plaisir que le Conseil de Fondation publie le présent rapport d'activité de CAP Prévoyance qui fête sa première année.

Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services industriels et des communes genevoises affiliées, ainsi que d'autres employeurs affiliés conventionnement, CAP Prévoyance a débuté son activité le 1^{er} janvier 2014 en reprenant, par succession universelle, la gestion des actifs et des passifs de la CAP.

CAP Prévoyance gère ainsi un patrimoine mobilier et immobilier de l'ordre de CHF 4 milliards et deux Caisses de prévoyance internes (CPI), l'une pour la Ville de Genève, les communes genevoises affiliées, ainsi que d'autres employeurs affiliés conventionnement, en capitalisation partielle, l'autre pour les SIG, en capitalisation complète.

Pour constituer les instances paritaires de CAP Prévoyance, des représentants des assurés (actifs et pensionnés) et des employeurs affiliés ont été élus, respectivement désignés. Leur mandat d'une durée de 5 ans a débuté le 1^{er} janvier 2014. Le personnel de l'Administration a également été transféré de la Ville de Genève à CAP Prévoyance, désormais leur employeur.

En 2014, l'accent a été porté sur la mise en place des structures et des processus de gouvernance, respectueux d'une représentation paritaire des assurés et des employeurs, des principes de système de contrôle interne, ainsi que sur la mise en œuvre des stratégies de placement de chacune des CPI.

Le suivi des investissements a également fait l'objet d'une attention particulière dans un contexte financier complexe, une croissance évoluant en ordre dispersé avec de très fortes tensions géopolitiques générant une escalade des conflits.

Enfin, au 1^{er} janvier 2014, sont entrés en vigueur les nouveaux plans de prévoyance adoptés par chacune des CPI, ainsi que les nouvelles données techniques, avec un abaissement du taux d'intérêt technique de 4 % à 3,5 % pour les pensionnés.

Dans ce cadre et ce contexte économique toujours très fluctuant et imprévisible, la Fondation a toutefois enregistré, au 31 décembre 2014, une performance globale de +7,59 %, respectivement de +8,24 % pour la CPI « Ville de Genève et communes » et de +6,63 % pour la CPI « SIG ». Ces résultats, très satisfaisants, ont permis d'atteindre des degrés de couverture de 93,65 % pour la Fondation, respectivement de 83,17 % pour la CPI « Ville de Genève et communes » et de 116 % pour la CPI « SIG ».

Compte tenu de la nouvelle structure de CAP Prévoyance, ce rapport d'activité vous présente une situation financière consolidée, ainsi que des situations financières propres à chacune des CPI, avec un comparatif des états financiers au 1^{er} janvier 2014 (bilans d'ouverture).

Comme vous pourrez le lire, au terme de cette première année d'activité, c'est avec satisfaction que le Conseil de Fondation de CAP Prévoyance fait état d'une situation financière solide et d'une structure de gestion efficiente et transparente.

Le Conseil de Fondation et la Direction tiennent ici à remercier l'ensemble des membres de ses organes, ainsi que le personnel de l'Administration, qui se sont investis pour CAP Prévoyance et sans qui les activités opérationnelles et stratégiques n'auraient pas connu pareil succès.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Au nom du Conseil de Fondation



Pierre VANEK
Président



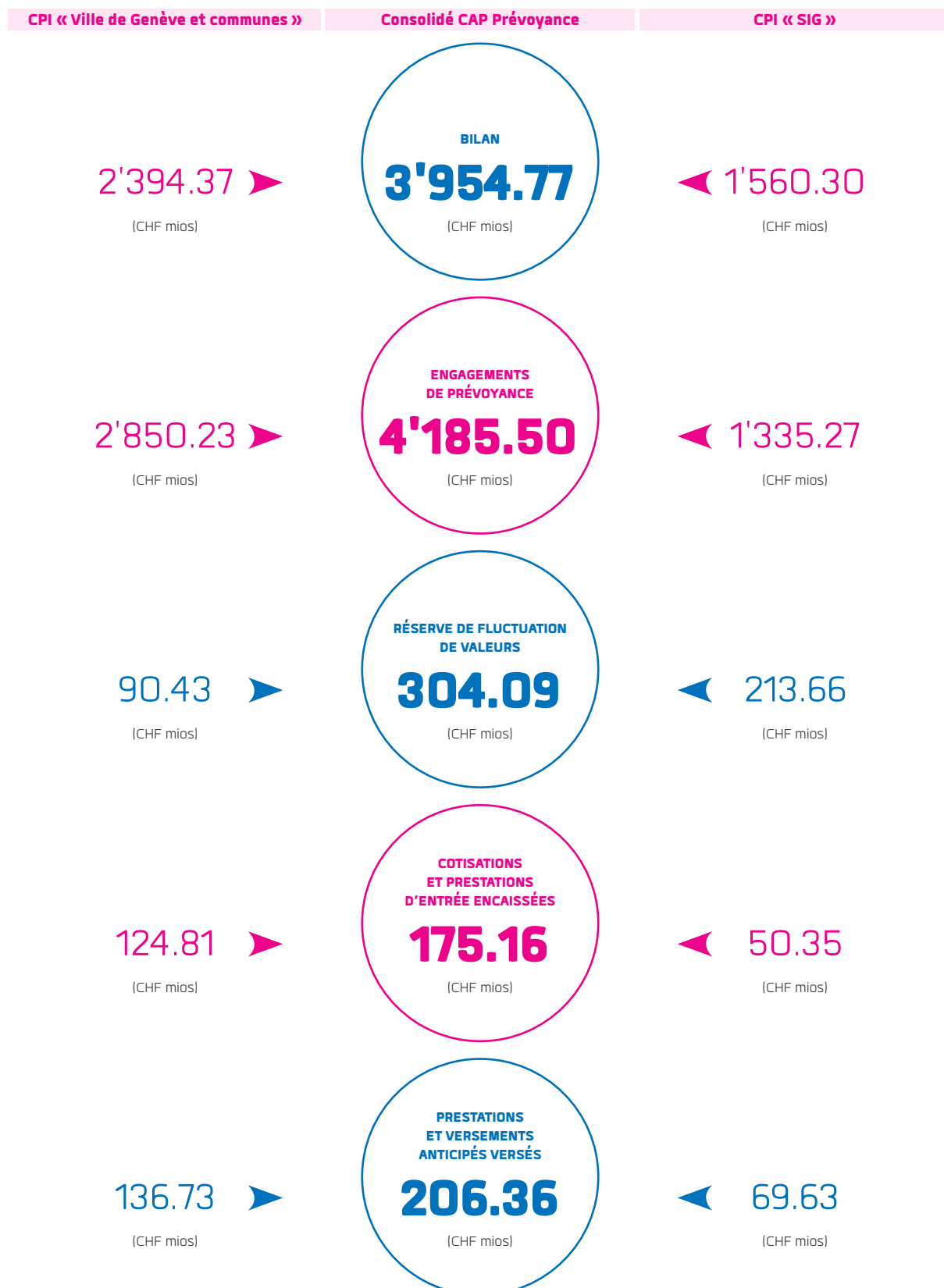
Norma MAGRI
Directrice

Genève, le 19 juin 2015



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014

CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014



8,24 % ➤

RENDEMENT GLOBAL
DU PATRIMOINE**7,59 %**

◀ 6,63 %

83,17 % ➤

DEGRÉ
DE COUVERTURE**93,65 %**

◀ 116 %

5'837 ➤

NOMBRE D'ASSURÉS
ACTIFS**7'510**

◀ 1'673

3'285 ➤

NOMBRE
DE BÉNÉFICIAIRES
DE PENSIONS**4'566**

◀ 1'281

1.78 ➤

RAPPORT ASSURÉS
ACTIFS / BÉNÉFICIAIRES
DE PENSIONS**1.64**

◀ 1.31

FRAIS D'ADMINISTRATION
PAR ASSURÉ ACTIF /
BÉNÉFICIAIRE DE PENSIONS**182.50**

ADMINISTRATION

CRÉATION DE CAP PRÉVOYANCE

La Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services Industriels de Genève et des communes genevoises affiliées ainsi que d'autres employeurs affiliés conventionnellement, désignée CAP Prévoyance, a démarré son activité le 1^{er} janvier 2014.

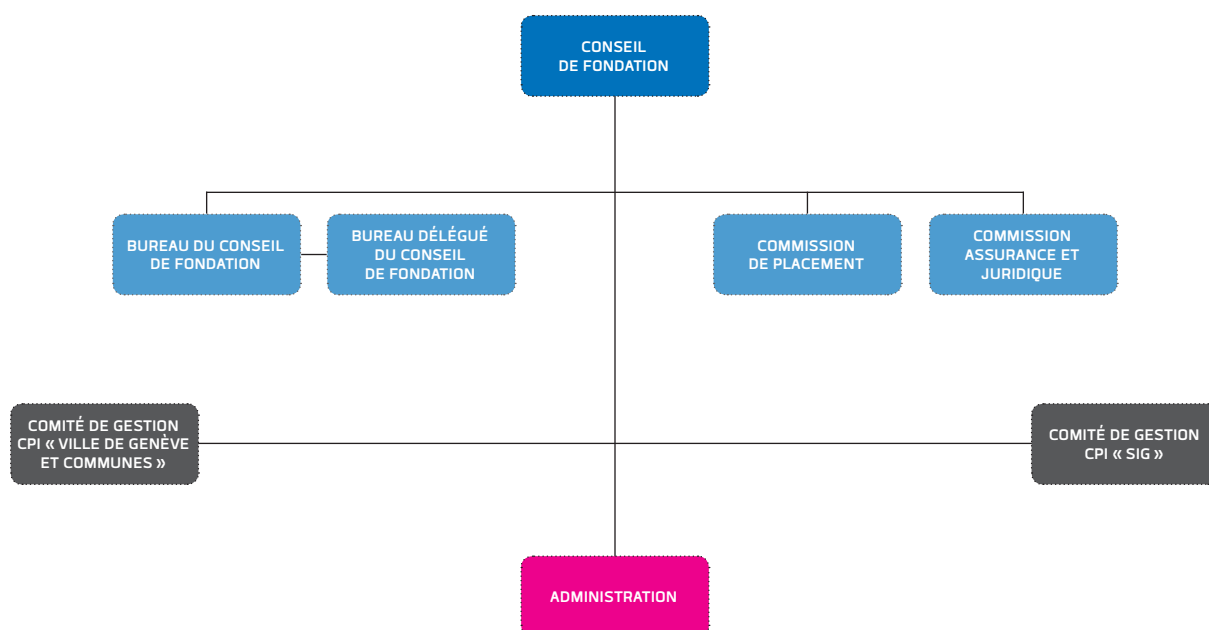
Elle a repris par succession universelle l'ensemble des actifs et des passifs de la CAP – Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève, des Services Industriels de Genève et des autres communes genevoises affiliées.

CAP Prévoyance gère deux caisses de prévoyance internes (CPI), l'une pour le personnel de la Ville de Genève et des autres communes genevoises ainsi que d'autres employeurs affiliés conventionnellement – CPI « Ville de Genève et communes » –, l'autre pour le personnel des Services Industriels de Genève – CPI « SIG ».

La CPI « Ville de Genève et communes » applique un système de financement en capitalisation partielle et est au bénéfice d'une garantie des communes. La CPI « SIG » applique un système de financement en capitalisation complète et dispose d'une dette d'assainissement à charge des SIG qui doit être amortie sur 7 annuités selon des modalités réglées par convention.

Les comptes sont donc présentés en comparaison avec ceux des bilans d'ouverture au 1^{er} janvier 2014.

STRUCTURE DE CAP PRÉVOYANCE



Le Conseil de Fondation est l'organe suprême qui définit l'orientation et la conduite stratégique de CAP Prévoyance.

Le Bureau, le Bureau délégué et les Commissions examinent de manière approfondie les questions qui relèvent de leurs compétences.

Les Comités de gestion représentent les CPI dans les limites définies par les statuts.

L'Administration est en charge de la gestion opérationnelle de CAP Prévoyance et fait le lien entre les diverses instances.

Le règlement d'organisation définit le rôle et les compétences de chaque organe.

Les instances de CAP Prévoyance se réunissent aussi souvent que nécessaire. En 2014, elles se sont réunies 35 fois :

- 5 séances pour le Conseil de Fondation ;
- 7 séances pour le Bureau ;
- 5 séances pour le Bureau délégué ;
- 4 séances pour la Commission assurance et juridique ;
- 9 séances pour la Commission de placement ;
- 2 séances pour le Comité de gestion de la CPI « Ville de Genève et communes » ;
- 3 séances pour le Comité de gestion de la CPI « SIG ».

Les représentants des employeurs et des assurés siègent paritairément au sein des diverses instances. Les pensionnés sont représentés (voix consultative) au sein du Conseil de Fondation ainsi que des Comités de gestion des deux CPI.

Les représentants ont été désignés ou élus, conformément aux statuts de CAP Prévoyance, de la manière suivante :

- pour les assurés, par une procédure d'élection ;
- pour les employeurs, par le Conseil administratif pour la Ville de Genève, l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises pour les communes et le Conseil d'administration pour les Services Industriels de Genève ;
- pour les retraités, par l'Union des retraités de la CAP (URCAP).

La liste des représentants au sein des différentes instances est consultable sous le point 1.D de l'annexe aux comptes 2014.

GESTION DE LA FORTUNE

CONTEXTE GÉNÉRAL

L'année 2014 s'est terminée positivement avec, dans l'absolu, de très bonnes performances dont l'ampleur n'était pas attendue en début d'année. Toutes les classes d'actifs, hormis les matières premières, ont connu des résultats positifs. Avec surprise, les marchés obligataires ont bénéficié une fois encore d'un environnement favorable avec de nouvelles baisses de taux d'intérêts.

2014 a donc été propice au marché des actions, dont les divers compartiments ont produit de bons résultats. Ainsi, les actions suisses et des pays développés ont enregistré des hausses respectives de +13,0 % et de +17,5 %, et les actions des marchés émergents sont sorties des chiffres négatifs pour afficher une progression de +9,3 %.

Parallèlement, les obligations en francs suisses et en devises étrangères ont suivi cette tendance, leur valeur s'établissant respectivement à +8,2 % et +10,5 %.

S'agissant de l'évolution des devises par rapport au franc suisse, l'année a été marquée par une hausse de +5,2 % de la livre sterling et de +11,7 % du dollar alors que l'euro a chuté de -1,9 % et le yen de -2,1 %.

Enfin, l'immobilier géré en direct, en Suisse, a continué de bien se comporter, profitant toujours de taux hypothécaires à bas niveau.

RENDEMENT GLOBAL

Le rendement global de la fortune en 2014 consolidé et par CPI s'est élevé à :

- +7,59 % de manière consolidée pour CAP Prévoyance
- +8,24 % pour la CPI « Ville de Genève et communes » – indice stratégique +10,2 %
- +6,63 % pour la CPI « SIG » – indice stratégique +10,5 %

La différence de rendement entre les deux CPI s'explique par les performances en retrait du portefeuille en obligations de la CPI « SIG ». La part en obligations de cette CPI étant en effet constituée de la dette d'assainissement des SIG, rémunérée à +3,5 %, ce qui est inférieur aux performances des obligations enregistrées en 2014. Au fur et à mesure du remboursement de cette dette et dès 2015, cette CPI sera dotée en obligations suisses et étrangères, conformément à sa stratégie de placement.

Bien que le rendement global des CPI soit bon, ce dernier n'a pas permis d'atteindre l'indice stratégique défini ni le niveau des indices Pictet LPP25 (+9,4 %) et LPP40 (+10,8 %).

Cette différence résulte du fait que les deux CPI étaient très exposées aux liquidités, en raison des apports extraordinaires des employeurs dont elles ont bénéficié au début de l'année 2014 et qui n'ont été

investis qu'au fur et à mesure de la mise en œuvre des stratégies de placement. Les CPI ont donc souffert des rendements faibles des liquidités et d'une sous-exposition aux obligations suisses et étrangères dont les résultats ont été très bons. A cela s'ajoutent quelques sous-performances par rapport aux indices de référence, liées aux obligations et actions étrangères.

STRATÉGIES ET RÉGLEMENT DE PLACEMENT

Chaque CPI dispose de sa propre stratégie de placement élaborée sur la base d'une étude ALM (congruence actifs/passifs) réalisée par un consultant spécialisé. Ce dernier s'est appuyé sur les données et projections des engagements de prévoyance établis par l'expert en prévoyance ainsi que sur des hypothèses de risques et de rendements des classes d'actifs analysées et discutées au sein des instances.

Ces deux stratégies de placement sont décrites en annexe du règlement de placement. Ce dernier définit les principes d'investissements en matière de gestion mobilière et immobilière, dont la Charte pour l'investissement responsable et les dispositions en matière d'exercice des droits d'actionnaire.

Les deux stratégies de placement laissent une place importante aux valeurs réelles que sont les immeubles et les actions, valeurs nécessaires sur le long terme pour satisfaire les besoins de rendement des CPI. Elles sont également basées sur un élargissement des univers de placement, tant au niveau géographique qu'au niveau des capitalisations boursières. Enfin, elles sont assorties d'une gestion de risque afin de réduire l'ampleur des fluctuations des marchés financiers, surtout en période de baisse, et particulièrement en matière d'investissements en devises, qui font l'objet d'une gestion active de risque.

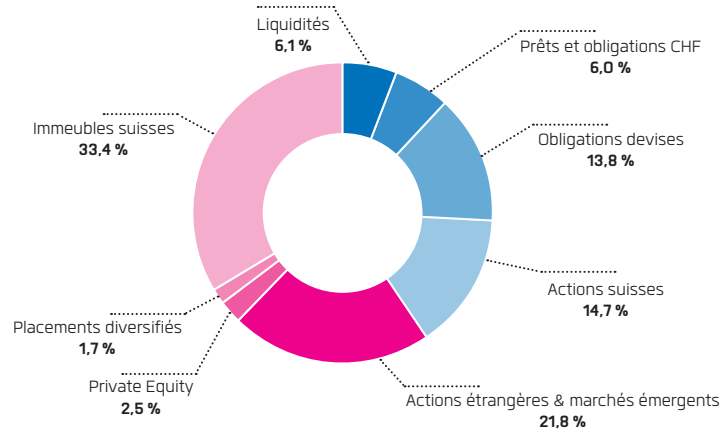
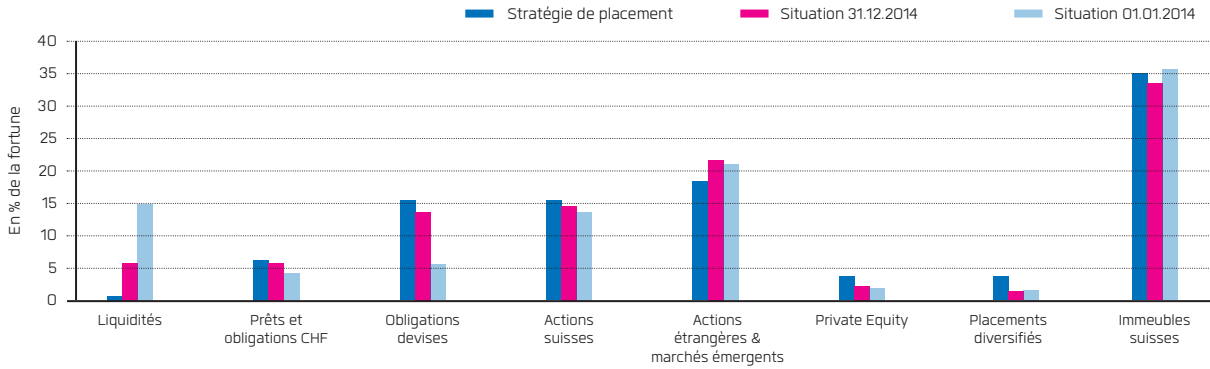
ALLOCATION DES ACTIFS

A fin 2014, toutes les classes d'actifs se situaient dans les limites définies par les stratégies de placement :

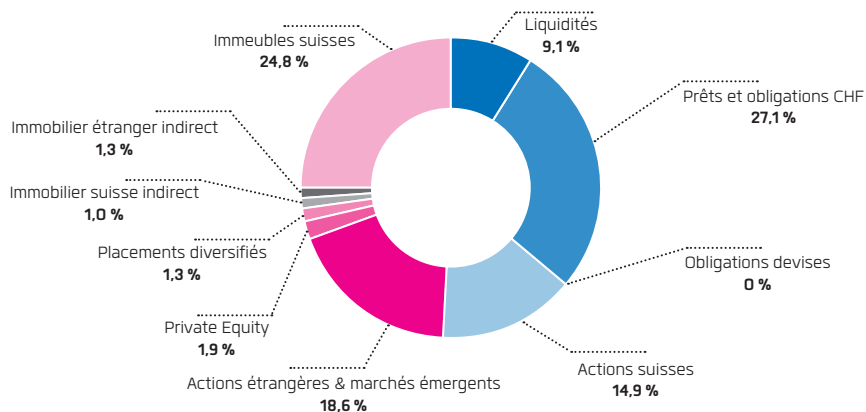
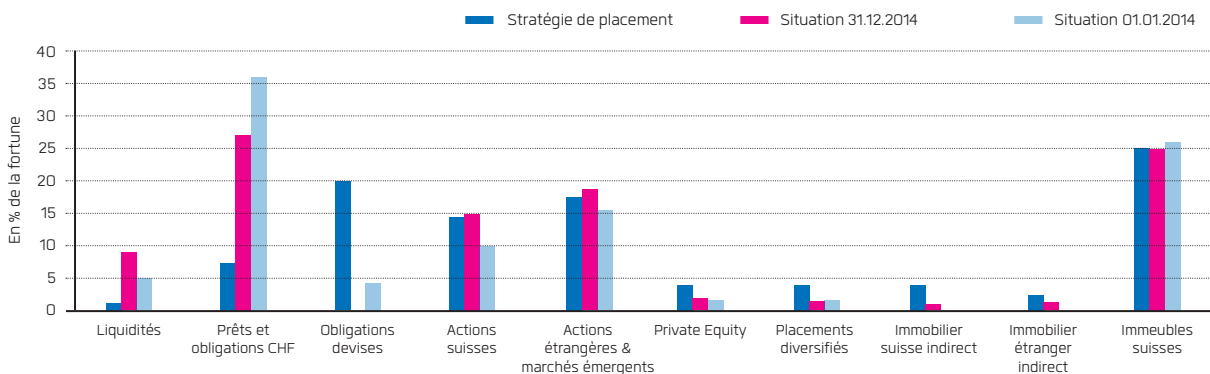
- les liquidités étaient encore abondantes en raison notamment des apports des employeurs et de la liquidation des placements en hedge funds et en matières premières qui ne font plus partie des stratégies de placement en vigueur, en adéquation avec la charte pour l'investissement responsable ;
- la pondération des immeubles qui, à fin 2013 dépassait le point neutre, s'est réduite suite au versement des apports extraordinaires des employeurs ;
- les obligations et prêts ainsi que les obligations en devises, Private Equity et les placements diversifiés se situent en dessous de la position neutre ;
- les actions sont, quant à elles, en dessus de la position neutre, proches des limites maximales.

Répartition de la fortune au 31 décembre 2014

CPI « Ville de Genève et communes »



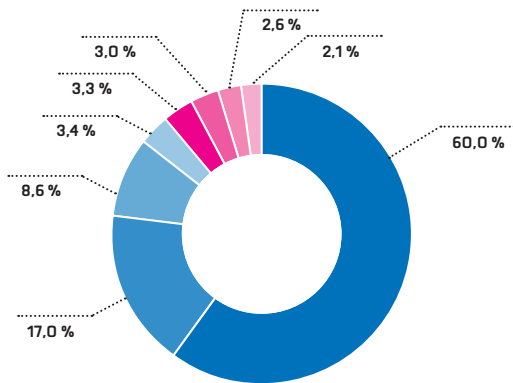
CPI « SIG »



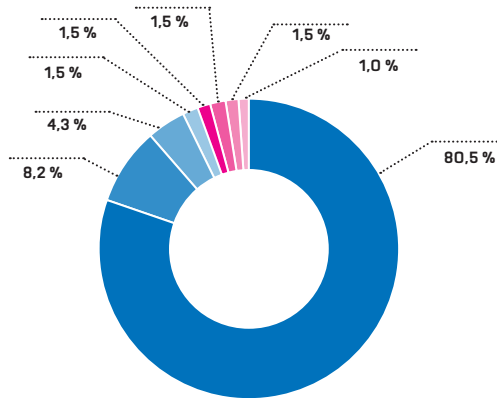
Répartition monétaire au 31 décembre 2014

CPI « Ville de Genève et communes »

Avant gestion du risque de change



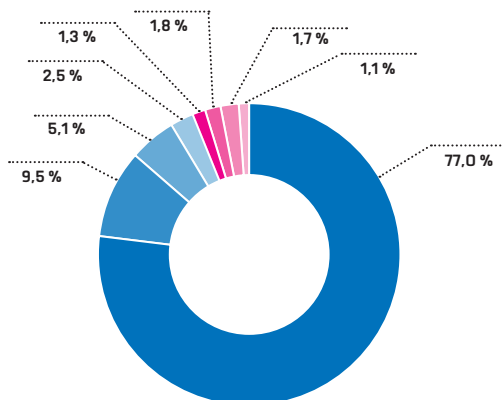
Après gestion du risque de change



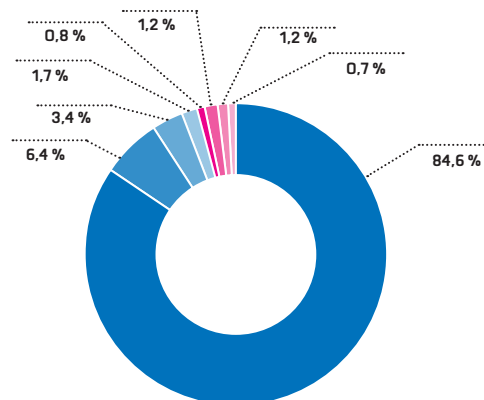
- Franc suisse
- Dollar US
- Euro
- Autres
- Devises couvertes
- Marchés émergents
- Yen japonais
- Livres sterling

CPI « SIG »

Avant gestion du risque de change



Après gestion du risque de change



GESTION MOBILIÈRE

Constitution d'un fonds de placement institutionnel commun

Afin d'assurer une gestion commune des placements pour les deux CPI, CAP Prévoyance dispose d'un fonds de placement institutionnel dédié, le fonds Capacity, subdivisé en compartiments pour répondre aux allocations stratégiques propres aux CPI. Seuls les investissements en fonds hypothécaires, en private equity et en fonds immobiliers suisses et étrangers sont gérés séparément. Grâce à une gestion commune des placements, notamment par le biais du fonds Capacity, les rendements des portefeuilles respectifs sont optimisés.

Performance

Au 31 décembre 2014, la performance du portefeuille des valeurs mobilières consolidé et par CPI s'établit comme suit :

- +8.57 % de manière consolidée pour CAP Prévoyance
- +10.21% pour la CPI « Ville de Genève et communes »
- +7.31 % pour la CPI « SIG »

Elle est calculée en tenant compte de l'écart en pourcent entre la valeur boursière du portefeuille au 1^{er} janvier 2014 et au 31 décembre 2014, ainsi que des nouveaux investissements effectués, toutes valeurs et tous gestionnaires confondus.

Obligations

Les obligations en francs suisses ont progressé de +8.0 %, soit proche de l'objectif fixé à +8.2 %. L'ensemble de ces titres, intégrés dans le fonds Capacity, sont attribués à la CPI « Ville de Genève et communes », la part obligataire pour la CPI « SIG » ayant été constituée en 2014 par la dette d'assainissement.

En tenant compte des hypothèques ainsi que de la dette d'assainissement des SIG, le résultat du compartiment obligations en francs suisses se présente comme suit :

- +7.2 % pour la CPI « Ville de Genève et communes »
- +3.5 % pour la CPI « SIG »

En ce qui concerne les obligations en devises, pour la CPI « Ville de Genève et communes », bien qu'elles soient en hausse de +9.8 %, elles restent en dessous des attentes fixées (+12.4 %).

Actions

Le compartiment actions suisses a engendré des bons résultats, avec un rendement de +12.6 %, frôlant l'indice de référence fixé à +13.0 %.

Quant aux actions étrangères, elles ont rapporté +15.3 %, en deçà néanmoins de l'objectif de +17.5 %, en raison principalement d'une sous pondération du marché américain.

Placements non traditionnels

Les placements diversifiés ont obtenu une performance positive de +8.3 %, en grande partie alimentée par le bon comportement des placements non cotés (private equity) en hausse de +15.0 %.

Devises

La gestion active des devises a été positive en 2014. Les programmes en place ont permis de participer aux phases de hausse des devises

par rapport au franc suisse, et ont été en mesure de limiter les pertes lors des phases de repli des devises sous-jacentes.

INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Charte d'investissement responsable

La Charte d'investissement responsable fait partie intégrante du règlement de placement.

CAP Prévoyance est en adéquation avec les principes édictés par cette charte et n'effectue pas d'investissements dans le domaine des matières premières et des fonds de hedge funds.

Exercice des droits de vote de l'actionnaire

CAP Prévoyance exerce ses droits de vote d'actionnaire par le biais d'un mandat avec la Fondation Ethos, en suivant ses directives. A noter que près de 80 % de l'activité d'exercice des droits de vote concernent des sociétés suisses et européennes.

Les droits de vote ont été effectués de la manière suivante :

Actions suisses

- 184 assemblées générales ordinaires ou extraordinaires ;
- 3'289 résolutions soumises au vote.

Près de 16 % des résolutions ont fait l'objet d'un refus. Cela concernait principalement des questions relatives aux statuts et à la politique de rémunération des entreprises concernées.

Actions étrangères

- 534 assemblées générales ordinaires ou extraordinaires ;
- 8'049 résolutions soumises au vote.

Engagement actif

En complément de l'exercice des droits de vote, CAP Prévoyance participe à l'« Ethos Engagement Pool » qui regroupe près de 100 caisses de pensions suisses. L'« Ethos Engagement Pool » permet de participer de manière active, conjointement avec d'autres investisseurs institutionnels, au développement du tissu économique suisse par le biais d'un dialogue avec les instances dirigeantes des sociétés cotées. Efficace, ce processus profite à toutes les parties prenantes de l'entreprise.

Les thèmes abordés en 2014 ont principalement concerné la gouvernance des entreprises, la transparence des rémunérations des instances dirigeantes, la responsabilité environnementale et sociale, et la chaîne des fournisseurs des sociétés industrielles.

Vous trouverez des précisions sur les droits de vote exercés sur notre site Internet.

GESTION IMMOBILIÈRE

Un parc immobilier commun

L'ensemble du parc immobilier dont disposait la CAP a été transféré à CAP Prévoyance, désormais seule propriétaire, et qui en assume la gestion directe.

Une quote-part de ce parc immobilier a été attribuée à chacune des CPI au 1^{er} janvier 2014 en proportion de leurs engagements de prévoyance, soit 67,4 % pour la CPI « Ville de Genève et communes » et 32,6 % pour la CPI « SIG ».

Parc immobilier au 31 décembre 2014

Immeubles (allées)	195
Appartements	3'629
Places de parking et garages	3'011
Arcades	13'105 m ²
Bureaux – locaux artisanaux	16'360 m ²
Dépôts	8'058 m ²

Revenu d'exploitation des immeubles

Recettes

• Loyers encaissés	CHF 74'356'926.–
• Subventions reçues	CHF 806'578.–
• Variation de l'ajustement de valeur sur loyers à encaisser	CHF -53'389.–
	CHF 75'110'115.–

Charges

• Intérêts hypothécaires	CHF 522'500.–
• Charges d'exploitation courantes et entretien	CHF 22'506'599.–
	CHF 23'029'099.–

Revenu net	CHF 52'081'016.–
-------------------	-------------------------

Les charges d'exploitation se composent des frais de conciergerie (CHF 3'508'169.–), de l'eau, de l'électricité (CHF 2'317'461.–), des assurances (CHF 592'157.–), des impôts (CHF 1'861'262.–), de l'entretien des logements et des immeubles (CHF 8'964'589.–), et des frais de gestion (CHF 5'262'961.–).

Travaux réalisés

Le coût global des travaux réalisés en 2014 s'établit à CHF 6.583 mios, soit CHF 4.285 mios portés en plus-values et CHF 2.298 mios inscrits comme gros travaux (cf. appendice 2)

Rendement des immeubles

Le revenu d'exploitation net – avant coût des réparations prélevé sur le compte « gros travaux » –, rapporté à la valeur historique des immeubles, et déduction faite des dettes hypothécaires, représente un taux de rendement de 5,80 %. Ce taux, calculé sur la valeur économique figurant au bilan, est de 4,31 %.

Acquisitions et constructions

CAP Prévoyance n'a procédé à aucune acquisition en 2014.

Projet de construction rue Camille-Martin 2A-2B

Le projet consiste en la réalisation de deux immeubles de trois étages sur rez, comprenant la création de 22 logements. Le coût de construction s'élève à CHF 8.170 mios.

Les travaux ont débuté en juillet 2014 avec pour objectif de proposer les appartements à la location dès janvier 2016.

Etudes en cours

Chemin Frank-Thomas 20-22 / avenue de Rosemont 1-3-3A

En août 2014, le projet de loi modifiant les limites de zone du périmètre dans lequel se situent ces immeubles, jusqu'alors en zone industrielle et artisanale, a été approuvé. La parcelle de CAP Prévoyance se situe donc désormais en zone de développement 2.

A l'initiative de la Ville de Genève, un projet de plan localisé de quartier est en cours d'élaboration.

Ce projet prévoit la réalisation, sur la parcelle de CAP Prévoyance, d'un nouvel immeuble offrant 79 logements, dont une proportion de logements à loyers contrôlés, impliquant la démolition de l'existant (actuellement 59 logements).

Evolution des locations

760 demandes de location d'appartement ont été enregistrées en 2014 : 213 appartements ainsi que 193 places de parking ou garages ont été attribués.

Manque à gagner sur l'état locatif

Le nombre d'appartements vacants s'est maintenu à un faible niveau. Le manque à gagner qui en résulte s'élève à CHF 230'805.–, soit 0,40 % de l'état locatif relatif aux logements (2013 = 0,53 %).

La relocation de quelques logements du secteur subventionné a posé problème, mais dans une moindre mesure que les années précédentes. Alors qu'en 2013, près de 68 % du manque à gagner total était induit par la vacance de 11 logements HLM, ce pourcentage a été réduit à 31 % en 2014, pour 4 logements HLM.

En ce qui concerne les locaux commerciaux, le manque à gagner s'établit à CHF 441'645.–, soit 4,14 % de l'état locatif commercial, alors qu'il était de 3,48 % en 2013.

PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE / ACTIVITÉ ASSURANCE

ADAPTATION DES PENSIONS À L'ÉVOLUTION DES PRIX

En application de la législation fédérale, les Comités de gestion des CPI ont l'obligation de se prononcer chaque année sur l'adaptation des pensions à l'évolution des prix, en fonction des possibilités financières de leur caisse. Les règlements de prévoyance de chaque CPI définissent les éléments qui doivent notamment être pris en compte pour cette décision.

Lors de leur séance du 4 décembre 2014, les Comités de gestion ont donc examiné ces éléments. Ils ont relevé que l'évolution de l'indice genevois des prix à la consommation de novembre 2013 à novembre 2014 était nulle. En conséquence, les Comités de gestion ont constaté qu'aucune indexation des rentes n'était possible en 2015. Cette décision a été communiquée aux pensionnés.

SITUATION ACTUARIELLE / BILAN TECHNIQUE

Au 31 décembre 2014, la situation actuarielle de chaque CPI a été déterminée selon les bases techniques VZ 2010 aux taux d'intérêts techniques différenciés de 4 % pour les capitaux de prévoyance des assurés actifs, et de 3,5 % pour les capitaux de prévoyance des pensionnés.

Une provision pour adaptation des bases techniques, destinée notamment à prendre en compte l'accroissement de l'espérance de vie, est augmentée chaque année de 0,5 % des prestations de libre passage nettes et de 0,5 % des valeurs actuelles des rentes en cours.

Parallèlement, une provision pour taux d'intérêts techniques différenciés destinée à prendre en charge le coût futur des mises à la retraite des assurés actifs est alimentée chaque année. Elle correspond à la différence entre les capitaux de prévoyance des assurés actifs déterminés avec un taux d'intérêt technique de 3,5 % par rapport aux mêmes capitaux de prévoyance déterminés avec un taux d'intérêt technique de 4 %.

Enfin, considérant les recommandations de l'expert en prévoyance professionnelle visant à abaisser les taux d'intérêts techniques des CPI, les Comités de gestion ont décidé d'attribuer un montant de respectivement CHF 150 mio pour la CPI « Ville de Genève et communes » et CHF 52.750 mio pour la CPI « SIG » à une provision pour événements spéciaux.

Cette décision a été prise en attendant que le Conseil de Fondation débute les travaux visant à abaisser les taux d'intérêts techniques, tenant compte de l'impact négatif qu'aura un tel abaissement sur les situations financières des CPI.

Au 31 décembre 2014, la situation actuarielle de CAP Prévoyance se présentait comme suit :

	Consolidé CAP Prévoyance	CPI « Ville de Genève et communes »	CPI « SIG »
Engagements	31.12.2014	31.12.2014	31.12.2014
Capitaux de prévoyance et provisions techniques des assurés actifs	2'009'422'567.42	1'414'639'313.31	594'783'254.11
Capitaux de prévoyance et provisions techniques des pensionnés	2'176'078'368.60	1'435'594'310.80	740'484'057.80
Total des engagements de prévoyance	4'185'500'936.02	2'850'233'624.11	1'335'267'311.91

FORTUNE DE PRÉVOYANCE AU 31 DÉCEMBRE 2014

	Consolidé CAP Prévoyance	CPI « Ville de Genève et communes »	CPI « SIG »
Fortune de prévoyance en valeur de liquidation (art. 44 OPP 2)	31.12.2014	31.12.2014	31.12.2014
Total de l'actif (y. c. CHF 100'000.- de capital propre dans le total consolidé)	3'954'770'194.11	2'394'369'817.01	1'560'300'377.10
Dettes -	33'618'238.52	22'728'209.32	10'890'029.20
Compte de régulation passif -	1'508'629.38	1'024'557.99	484'071.39
Provisions non techniques -	0.00	0.00	0.00
Total de la fortune en valeur de liquidation =	3'919'643'326.21	2'370'617'049.70	1'548'926'276.51
Détermination du degré de couverture	93,65 %	83,17 %	116,00 %

La fortune de prévoyance en valeur de liquidation de chacune des CPI a augmenté dans la même proportion que le total de leurs engagements de prévoyance, soit 7,7 % pour la CPI « Ville de Genève et communes » et 5,3 % pour la CPI « SIG ».

La même fortune de prévoyance consolidée a quant à elle augmenté de 6,7 % contre 6,9 % pour le total des engagements de prévoyance des deux CPI.

DEGRÉS DE COUVERTURE

CAP Prévoyance calcule plusieurs degrés de couverture, à savoir un degré de couverture consolidé et des degrés de couverture distincts propres à chaque CPI en fonction de leur système de financement (capitalisation partielle ou complète).

Le degré de couverture consolidé correspondant au rapport entre le total de la fortune en valeur de liquidation des deux CPI augmenté du capital de fondation et le total de leurs engagements de prévoyance s'élève à 93,65 % contre 93,80 % au 1^{er} janvier 2014.

Ce léger recul s'explique par une fortune de prévoyance en valeur de liquidation qui a augmenté de manière moins importante que le total des engagements de prévoyance des deux CPI.

Pour la CPI « SIG » qui applique le système selon la capitalisation complète, un seul degré de couverture est déterminé. Il correspond au rapport entre la fortune de prévoyance en valeur de liquidation et le total des engagements de prévoyance. Il ne doit pas se situer en dessous de 100 %.

Pour la CPI « Ville de Genève et communes », qui applique le système en capitalisation partielle, trois degrés de couverture sont déterminés, à savoir :

- un degré de couverture global (assurés actifs et pensionnés) correspondant au rapport entre la fortune de prévoyance

en valeur de liquidation et le total des engagements de prévoyance, et dont l'objectif réglementaire est fixé à 80 % pour 2052. Le degré de couverture global ne doit pas se situer en dessous du degré de couverture initial de 68 % :

- un degré de couverture spécifique aux pensionnés correspondant à la capitalisation intégrale de leurs engagements de prévoyance. Il ne doit pas se situer en dessous de 100 % ;
- un degré de couverture spécifique aux assurés actifs, correspondant au rapport entre le solde disponible de la fortune de prévoyance en valeur de liquidation après capitalisation à 100 % des engagements de prévoyance des pensionnés, et les engagements de prévoyance des assurés actifs. Le degré de couverture des assurés actifs ne doit pas se situer en dessous du degré de couverture initial de 30 %.

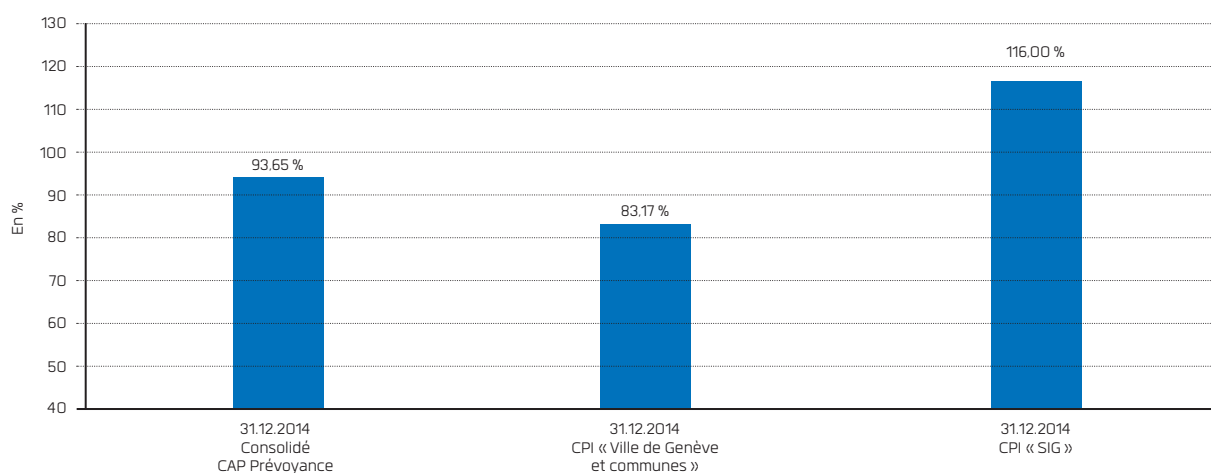
Si les degrés de couverture initiaux définis dans le plan de financement lié à l'application d'un système en capitalisation partielle de 68 % (global) et de 30 % (assurés actifs) ne sont pas atteints, la CPI doit prendre des mesures.

A fin 2014, et dès lors que la fortune de prévoyance en valeur de liquidation de chaque CPI a augmenté dans la même proportion que leurs engagements de prévoyance respectifs, les degrés de couverture globaux sont restés inchangés par rapport au 1^{er} janvier 2014, soit de 83,17 % pour la CPI « Ville de Genève et communes » et 116 % pour la CPI « SIG ».

Pour la CPI « Ville de Genève et communes », le degré de couverture des assurés actifs, après capitalisation intégrale des engagements de prévoyance des pensionnés, s'élève à 66,10 %. Les degrés de couvertures initiaux sont donc respectés.

Le contrôle des engagements actuariels, effectué par l'expert en prévoyance professionnelle, confirme l'exactitude de la situation présentée ci-avant.

Degrés de couverture globaux



ENCOURAGEMENT À LA PROPRIÉTÉ DU LOGEMENT

	Consolidé CAP Prévoyance	CPI « Ville de Genève et communes »	CPI « SIG »
Nombre de retraits	73	52	21
dont en Suisse	22	13	9
dont en France	51	39	12
Age moyen	41 ans 8 mois	42 ans	40 ans 9 mois
Retrait moyen	CHF 108'967	CHF 114'744	CHF 94'662
Somme des retraits	CHF 7'954'631	CHF 5'966'712	CHF 1'987'918

EFFECTIF ET MOUVEMENTS

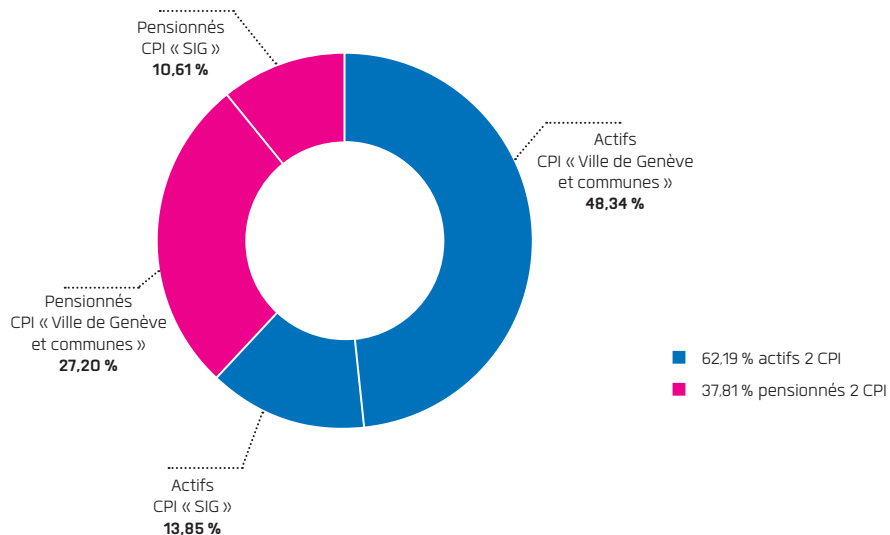
A fin 2014, CAP Prévoyance comptait 50 employeurs affiliés, dont l'AFJ-Rhône-Sud et 3 Chêne-Culture, qui ont rejoint la CPI « Ville de Genève et communes » au 01.01.2014.

Les effectifs se présentent comme suit :

	Consolidé CAP Prévoyance	CPI « Ville de Genève et communes »	CPI « SIG »
	31.12.2014	31.12.2014	31.12.2014
Assurés actifs	7'510	5'837	1'673
Pensionnés	4'566	3'285	1'281
	12'076	9'122	2'954

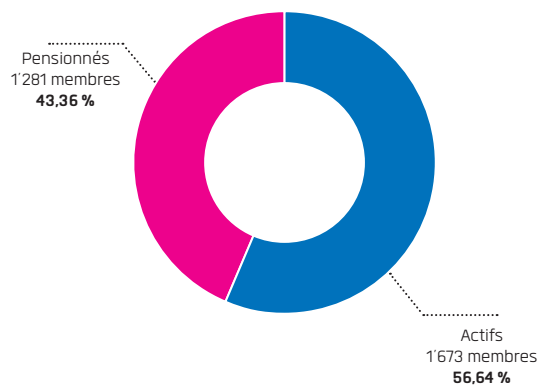
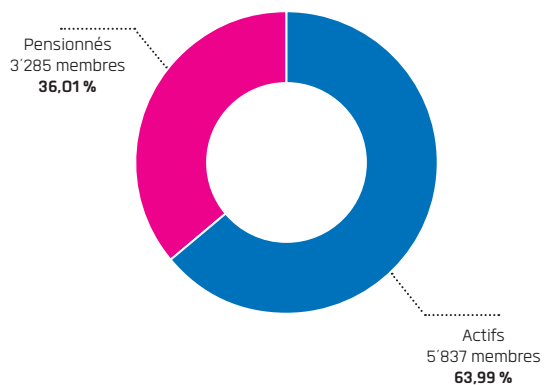
Répartition des assurés

Consolidé CAP Prévoyance



CPI « Ville de Genève et communes »

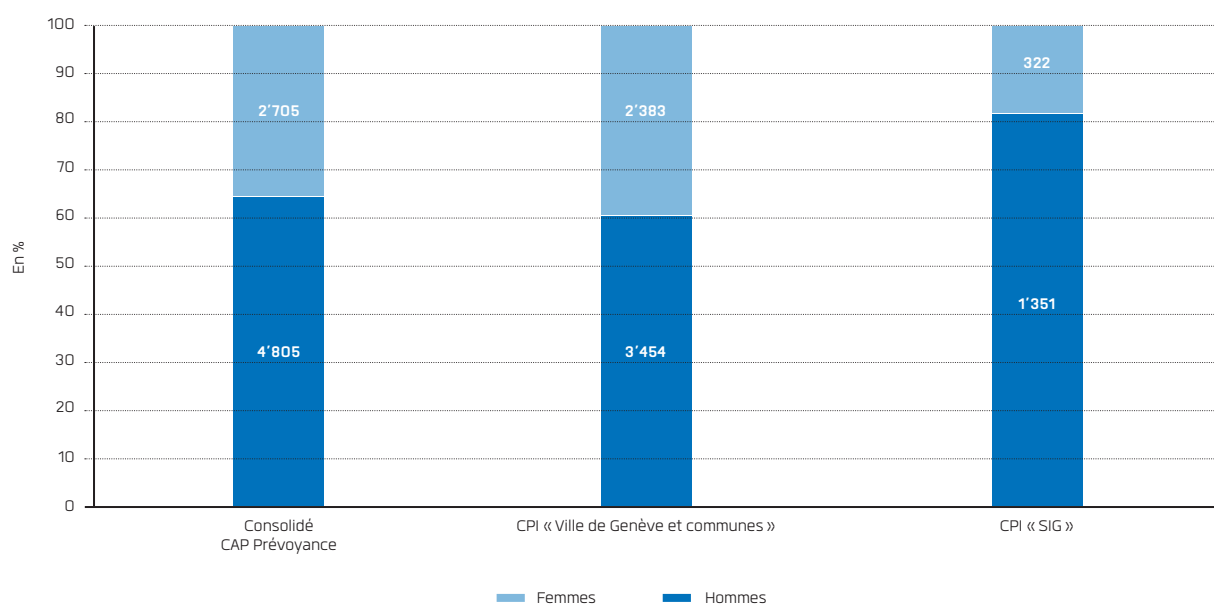
CPI « SIG »



Caractéristiques de l'assuré actif moyen

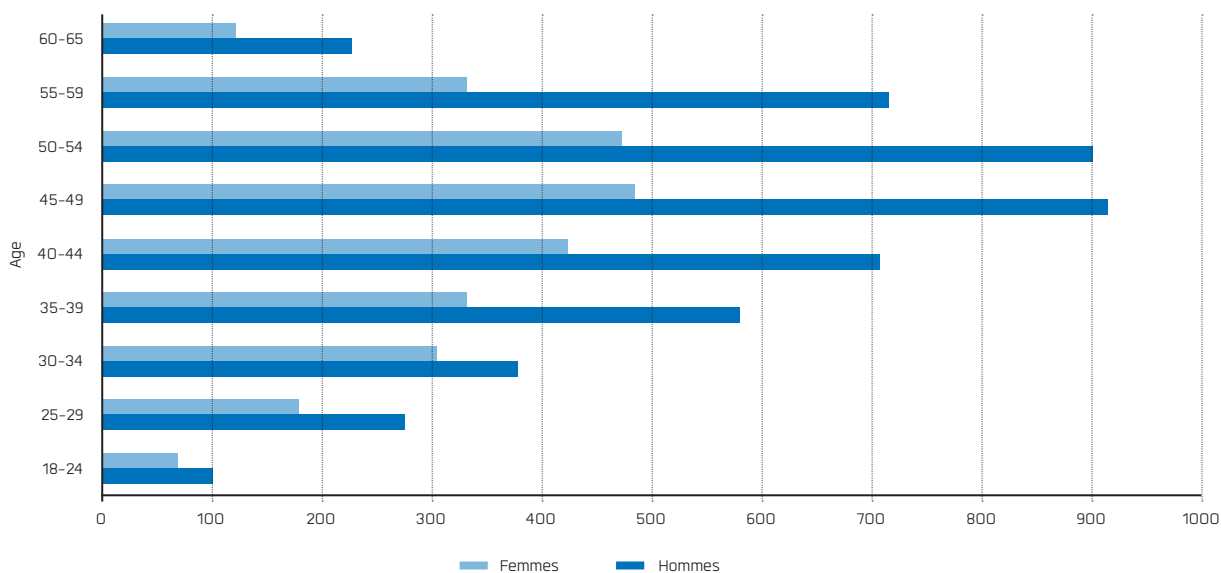
	Consolidé CAP Prévoyance	CPI « Ville de Genève et communes »	CPI « SIG »
Age	45 ans 5 mois	45 ans 5 mois	45 ans 6 mois
Salaire de base	CHF 89'231.00	CHF 85'043.00	CHF 103'844.00
Salaire assuré	CHF 68'257.00	CHF 64'845.00	CHF 80'159.00
Prestation de sortie	CHF 225'194.00	CHF 202'942.00	CHF 302'830.00
Taux de rente de retraite dès 64 ans	60.30 %	59.43 %	63.33 %
Rente annuelle de retraite dès 64 ans	CHF 41'425.00	CHF 38'730.00	CHF 50'830.00

Répartition des assurés actifs par sexe et par CPI

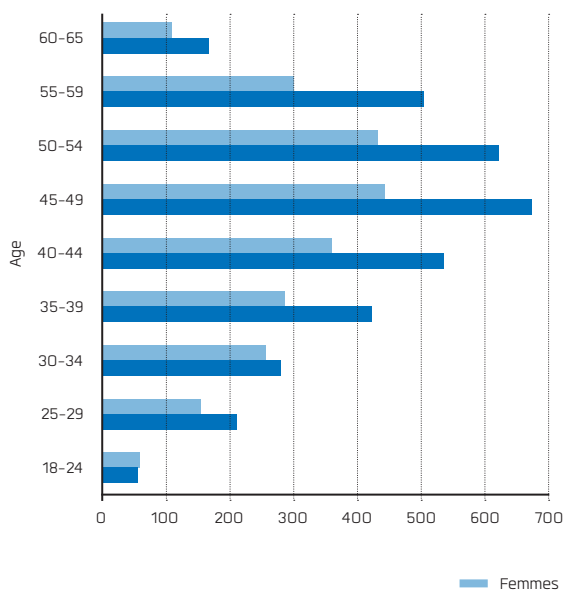


Répartition des assurés actifs par sexe et classe d'âge

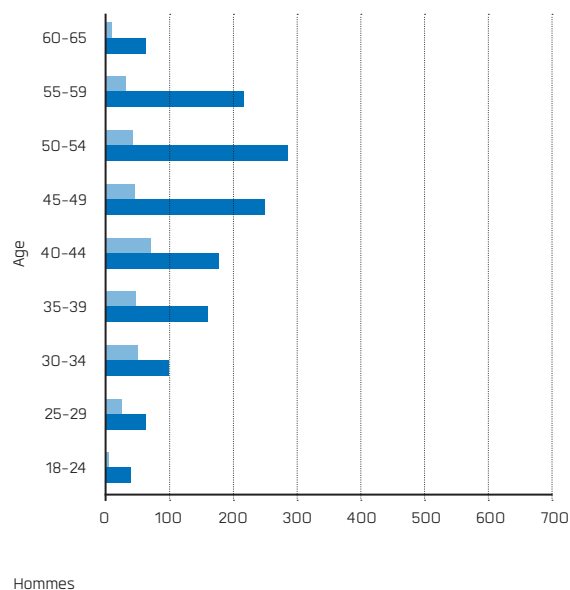
Consolidé CAP Prévoyance



CPI « Ville de Genève et communes »



CPI « SIG »



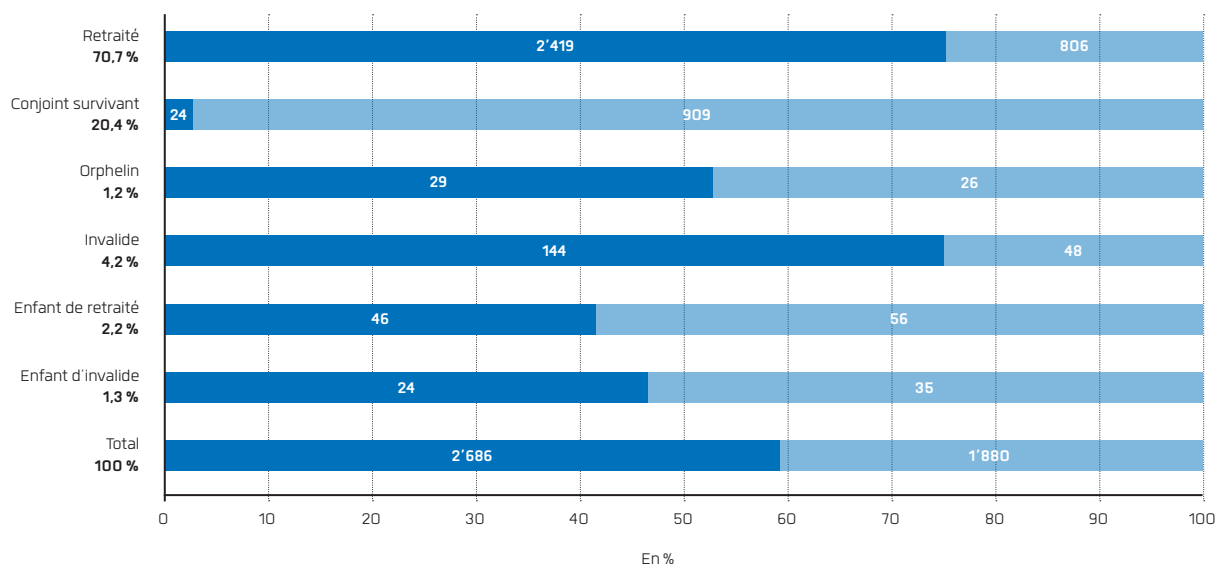
Caractéristiques du retraité moyen

	Consolidé CAP Prévoyance	CPI « Ville de Genève et communes »	CPI « SIG »
Age	72 ans 8 mois	72 ans 5 mois	73 ans 4 mois
Rente annuelle de retraite	CHF 44'473.00	CHF 39'222.00	CHF 58'708.00
dont indexation	CHF 3'859.00	CHF 2'995.00	CHF 6'200.00

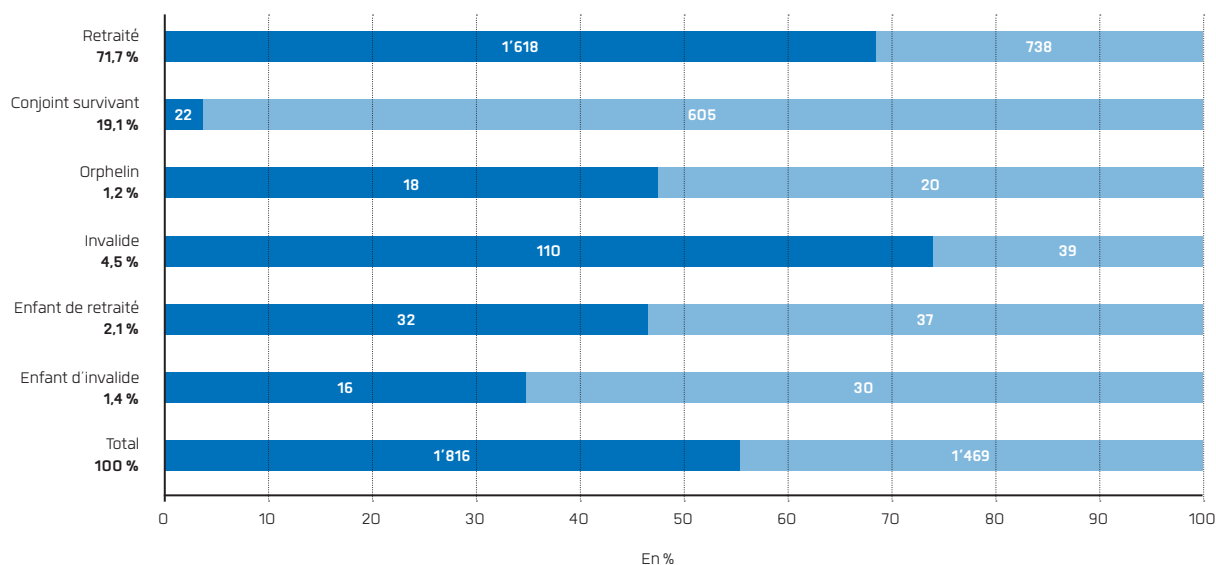
Répartition par type de pension et par sexe

Femmes Hommes

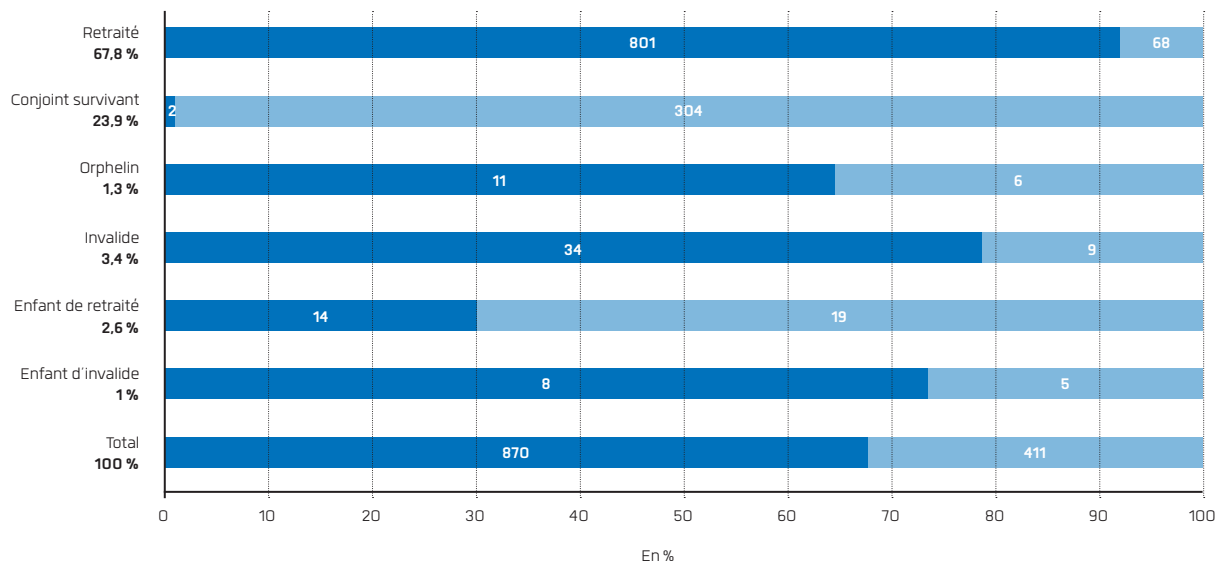
Consolidé CAP Prévoyance



CPI « Ville de Genève et communes »



CPI « SIG »



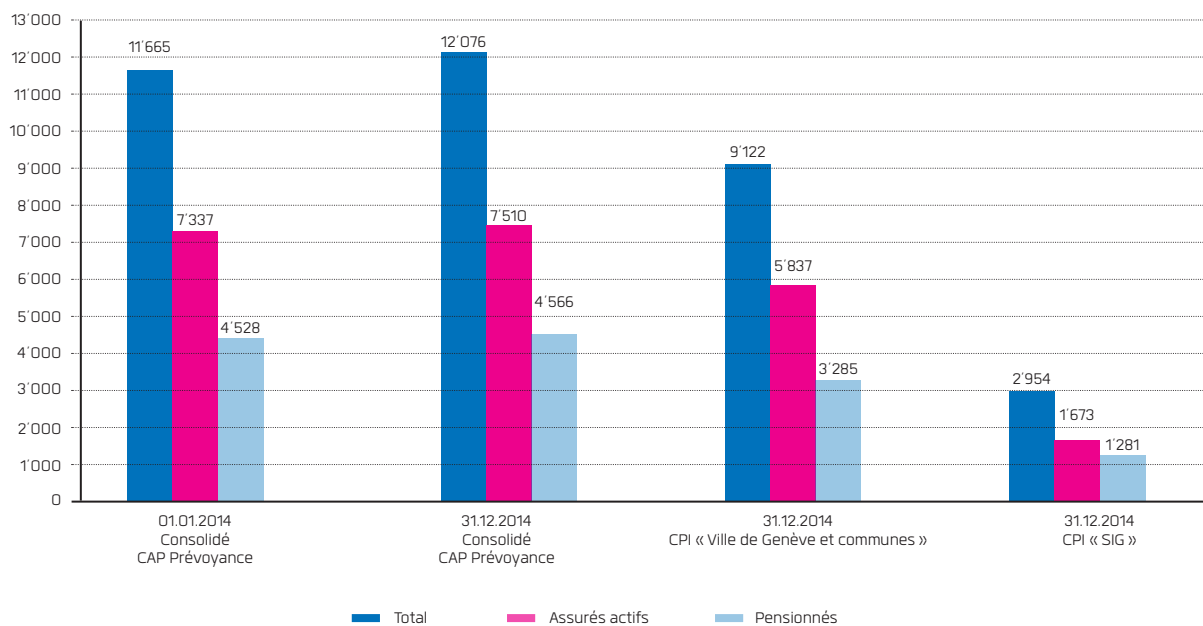
Au 31 décembre 2014, les prestations de vieillesse représentaient le 72.8% (^a 73.8% / ^b 70.4%) des rentes ouvertes, contre 27.2% (^a 26.2% / ^b 29.6%) s'agissant des prestations risques invalidité et

décès. A elles seules, les rentes de vieillesse englobaient le 81.9% (^a 82.4% / ^b 80.9%) de la somme des rentes servies, contre 18.1% (^a 17.6% / ^b 19.1%) s'agissant des rentes de risques.

^a CPI « Ville de Genève et communes »

^b CPI « SIG »

Evolution de l'effectif des assurés actifs et pensionnés



Au 31 décembre 2014, le ratio assurés actifs/pensionnés de la CPI « Ville de Genève et communes » était de 1.78 contre 1.31 pour la CPI « SIG ».



COMPTES

2014

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2014

Index de l'annexe	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « Ville de Genève et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2014 CHF	01.01.2014 CHF	31.12.2014 CHF	01.01.2014 CHF	31.12.2014 CHF	01.01.2014 CHF
ACTIF						
Placements						
Liquidités et réalisable à court terme 6.D/7.A	264'764'475.94	398'821'049.95	141'095'205.56	327'336'574.00	123'569'270.38	71'384'475.95
Obligations et prêts en CHF 6.D/7.B	566'152'874.51	634'794'838.51	143'257'060.76	97'890'630.95	422'895'813.75	536'904'207.56
Obligations en devises 6.D	331'446'454.73	191'048'749.60	331'446'454.73	128'766'857.23	-	62'281'892.37
Actions suisses 6.D	583'814'797.55	457'950'440.20	352'043'068.99	308'658'596.69	231'771'728.56	149'291'843.51
Actions étrangères et marchés émergents 6.D	813'186'610.05	701'652'077.06	522'244'912.27	472'913'499.94	290'941'697.78	228'738'577.12
Placements non traditionnels 6.D/6.E	150'857'252.78	141'257'035.62	101'677'763.10	95'207'242.01	49'179'489.68	46'049'793.61
Placements immobiliers suisses indirects 6.D/7.D	15'821'847.05	-	-	-	15'821'847.05	-
Placements immobiliers étrangers indirects 6.D/7.D	20'300'000.00	-	-	-	20'300'000.00	-
Immeubles 7.D	1'185'408'666.26	1'175'140'684.80	798'965'441.06	792'044'821.56	386'443'225.20	383'095'863.24
	3'931'752'978.87	3'700'664'875.74	2'390'729'906.47	2'222'818'222.38	1'540'923'072.40	1'477'746'653.36
Compte de régularisation actif 7.E						
Cotisations à encaisser	5'682'077.55	4'127'292.55	1'838'788.35	1'028'289.80	3'843'289.20	3'099'002.75
Comptes courants régies	1'131'428.27	639'457.02	762'582.65	430'994.03	368'845.62	208'462.99
Impôt anticipé à récupérer	190'178.72	1'843'247.20	72'747.61	1'242'348.61	117'431.11	600'898.59
Autres transitoires	16'013'530.70	907'203.78	965'791.93	632'678.25	15'047'738.77	274'525.53
	23'017'215.24	7'517'200.55	3'639'910.54	3'334'310.69	19'377'304.70	4'182'889.86
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
TOTAL DE L'ACTIF	3'954'770'194.11	3'708'182'076.29	2'394'369'817.01	2'226'152'533.07	1'560'300'377.10	1'481'929'543.22

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2014

Index de l'annexe	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « Ville de Genève et communes »		CPI « SIG »		
	31.12.2014 CHF	01.01.2014 CHF	31.12.2014 CHF	01.01.2014 CHF	31.12.2014 CHF	01.01.2014 CHF	
PASSIF							
Dettes							
Comptes courants bancaires	7.G	-	2'774.93	-	1'870.30	-	904.63
Prestations de prévoyance à payer	7.H	9'540'850.17	8'968'039.07	6'500'016.47	6'902'937.37	3'040'833.70	2'065'101.70
Emprunts hypothécaires	6.H	23'290'000.00	23'290'000.00	15'697'460.00	15'697'460.00	7'592'540.00	7'592'540.00
Autres dettes	7.H	787'388.35	1'083'641.17	530'732.85	730'374.15	256'655.50	353'267.02
		33'618'238.52	33'344'455.17	22'728'209.32	23'332'641.82	10'890'029.20	10'011'813.35
Compte de régularisation passif	7.I	1'508'629.38	1'313'551.80	1'024'557.99	885'333.91	484'071.39	428'217.89
Provisions non techniques							
		-	-	-	-	-	-
Capitaux de prévoyance et provisions techniques							
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.C	1'672'756'663.00	1'595'783'060.30	1'171'306'036.45	1'122'594'416.25	501'450'626.55	473'188'644.05
Capital de prévoyance des rentiers	5.C	2'074'030'595.00	2'101'293'366.00	1'364'226'794.00	1'371'070'375.00	709'803'801.00	730'222'991.00
Provisions techniques	5.C	438'713'678.02	219'063'808.35	314'700'793.66	153'921'895.15	124'012'884.36	65'141'913.20
		4'185'500'936.02	3'916'140'234.65	2'850'233'624.11	2'647'586'686.40	1'335'267'311.91	1'268'553'548.25
Part de financement en répartition (-20 %) [art. 84 des statuts]		-570'046'724.82	-529'517'337.30	-570'046'724.82	-529'517'337.30	-	-
		3'615'454'211.20	3'386'622'897.35	2'280'186'899.29	2'118'069'349.10	1'335'267'311.91	1'268'553'548.25
Réserve de fluctuation de valeurs	6.C	304'089'115.01	286'801'171.97	90'430'150.41	83'865'208.24	213'658'964.60	202'935'963.73
Fortune libre/découvert							
Capital de fondation		100'000.00	100'000.00	-	-	-	-
Situation en début de période		-	-	-	-	-	-
Excédent de produits / de charges (-) de l'exercice		-	-	-	-	-	-
	9	100'000.00	100'000.00	-	-	-	-
TOTAL DU PASSIF		3'954'770'194.11	3'708'182'076.29	2'394'369'817.01	2'226'152'533.07	1'560'300'377.10	1'481'929'543.22

COMPTE D'EXPLOITATION AU 31 DÉCEMBRE 2014

	Consolidé CAP Prévoyance	CPI « Ville de Genève et communes »	CPI « SIG »
<i>Index de l'annexe</i>	31.12.2014 CHF	31.12.2014 CHF	31.12.2014 CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres			
Cotisations des salariés	39'902'643.80	29'382'797.55	10'519'846.25
Cotisations des employeurs	79'805'252.35	58'765'587.10	21'039'665.25
Cotisations rappels des salariés	6'674'360.85	3'403'147.05	3'271'213.80
Cotisations rappels des employeurs	22'338'684.30	10'539'962.10	11'798'722.20
Primes uniques et rachats	4'012'585.25	2'695'175.70	1'317'409.55
	152'733'526.55	104'786'669.50	47'946'857.05
Prestations d'entrée			
Apports de libre passage	20'217'184.79	18'413'426.35	1'803'758.44
Remboursements de versements anticipés pour l'EPL	1'991'677.65	1'510'644.50	481'033.15
Apports de libre passage à la suite de divorces	216'162.40	98'197.40	117'965.00
	22'425'024.84	20'022'268.25	2'402'756.59
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	175'158'551.39	124'808'937.75	50'349'613.64
Prestations réglementaires			
Rentes de vieillesse	-143'889'000.60	-92'509'969.55	-51'379'031.05
Rentes de survivants	-25'632'288.40	-14'856'199.70	-10'776'088.70
Rentes d'invalidité	-4'961'882.85	-4'031'076.25	-930'806.60
Autres prestations réglementaires	5'337'029.05	3'481'601.95	1'855'427.10
Prestations en capital à la retraite	-2'786'038.05	-2'377'657.30	-408'380.75
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-499'055.55	-499'055.55	-
	-172'431'236.40	-110'792'356.40	-61'638'880.00
Prestations de sortie			
Prestations de libre passage de sortie	-23'760'491.80	-18'537'391.40	-5'223'100.40
Prestations de libre passage à la suite de divorces	-2'212'307.82	-1'428'741.45	-783'566.37
Versements anticipés pour l'EPL	-7'954'631.20	-5'966'712.65	-1'987'918.55
	-33'927'430.82	-25'932'845.50	-7'994'585.32
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-206'358'667.22	-136'725'201.90	-69'633'465.32
Variation des capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions			
Variation nette des capitaux de prévoyance des assurés actifs 5.C	-76'973'602.70	-48'711'620.20	-28'261'982.50
Variation nette des capitaux de prévoyance des rentiers 5.C	27'262'771.00	6'843'581.00	20'419'190.00
Variation nette des provisions techniques 5.C	-219'649'869.67	-160'778'898.51	-58'870'971.16
Variation part de financement en répartition 5.C	40'529'387.52	40'529'387.52	-
	-228'831'313.85	-162'117'550.19	-66'713'763.66
Charges d'assurance			
Cotisations au fonds de garantie	-425'256.70	-286'623.02	-138'633.68
RÉSULTAT NET DE L'ACTIVITÉ DE PRÉVOYANCE	-260'456'686.38	-174'320'437.36	-86'136'249.02

COMPTES D'EXPLOITATION AU 31 DÉCEMBRE 2014

		Consolidé CAP Prévoyance	CPI « Ville de Genève et communes »	CPI « SIG »
<i>Index de l'annexe</i>		31.12.2014 CHF	31.12.2014 CHF	31.12.2014 CHF
Résultat des placements				
Résultat sur liquidités et réalisable à court terme	6.J	2'686'872.63	1'850'006.28	836'866.35
Résultat sur obligations et prêts en CHF	6.J	24'135'640.95	9'407'815.28	14'727'825.67
Résultat sur obligations en devises	6.J	21'793'486.45	21'793'486.66	-0.21
Résultat sur actions suisses	6.J	59'926'856.02	37'036'304.22	22'890'551.80
Résultat sur actions étrangères et marchés émergents	6.J	102'903'385.03	64'437'726.66	38'465'658.37
Résultat sur placements non traditionnels	6.J	26'432'484.44	20'315'016.96	6'117'467.48
Résultat sur placements immobiliers suisses indirects	6.J	576'605.99	-	576'605.99
Résultat sur placements immobiliers étrangers indirects	6.J	-50.00	-	-50.00
Résultat sur immeubles	7.J	55'046'370.73	37'101'253.88	17'945'116.85
Variation de la valeur financière des immeubles	6.I	3'833'353.60	2'583'680.33	1'249'673.27
Intérêts sur prestations de sortie		-158'870.45	-140'774.90	-18'095.55
Frais de gestion de fortune mobilière	6.J	-12'191'528.04	-8'612'229.17	-3'579'298.87
Frais de gestion de fortune immobilière	6.J	-5'262'960.75	-3'547'235.55	-1'715'725.20
Résultat net		279'721'646.60	182'225'050.65	97'496'595.95
Variation des provisions non techniques				
		-	-	-
Autres produits				
	7.K	228'509.01	158'782.85	69'726.16
Autres frais				
	7.L	-1'554.39	-886.92	-667.47
Frais d'administration				
Frais d'administration	7.M	-2'058'031.80	-1'399'203.49	-658'828.31
Honoraires organe de révision	7.M	-81'540.00	-54'957.96	-26'582.04
Honoraires expert en prévoyance	7.M	-48'600.00	-32'756.40	-15'843.60
Emoluments autorité de surveillance	7.M	-15'800.00	-10'649.20	-5'150.80
		-2'203'971.80	-1'497'567.05	-706'404.75
Excédent de produits / de charges (-) avant variation de la réserve de fluctuation de valeurs				
		17'287'943.04	6'564'942.17	10'723'000.87
Variation de la réserve de fluctuation de valeurs				
	7.N	-17'287'943.04	-6'564'942.17	-10'723'000.87
EXCÉDENT DE PRODUITS / DE CHARGES (-) DE L'EXERCICE				
		-	-	-



**ANNEXE
AUX
COMPTES
2014**

1. BASES ET ORGANISATION

1.A FORME JURIDIQUE, BUT ET SIÈGE SOCIAL

CAP Prévoyance est une fondation collective constituée par loi du Grand Conseil de la République et canton de Genève du 28 juin 2013, précédée des délibérations des communes affiliées et de la décision du Conseil d'administration des Services industriels de Genève (ci-après SIG).

Elle a pour but d'assurer la prévoyance professionnelle du personnel de la Ville de Genève, des SIG et des communes affiliées, ainsi que des autres employeurs affiliés conventionnellement contre les conséquences économiques résultant de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

Dans ce cadre, elle gère deux caisses de prévoyance internes (CPI), l'une pour la Ville de Genève, les communes affiliées, ainsi que les autres employeurs affiliés conventionnellement, selon le système de la capitalisation partielle, l'autre pour les SIG, selon le système de la capitalisation complète.

Les CPI participent à l'assurance obligatoire prévue par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et appliquent toutes deux un plan de prévoyance en primauté des prestations au sens de l'article 16 de la loi fédérale sur le libre passage (LFLP). Elles sont autonomes et assument elles-mêmes les risques liés à la longévité, au décès et à l'invalidité.

CAP Prévoyance a une durée indéterminée et est inscrite au Registre du commerce, elle a son siège dans le canton de Genève.

1.B ENREGISTREMENT AU REGISTRE DE LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE ET FONDS DE GARANTIE

CAP Prévoyance remplit les obligations de la LPP et est inscrite au Registre de la prévoyance professionnelle du Canton de Genève (ASFIP) depuis le 29 novembre 2013 sous le numéro GE-0058. Elle cotise au Fonds de garantie LPP.

1.C INDICATION DE LA LOI, DES STATUTS ET DES RÈGLEMENTS APPLICABLES EN 2014

- a) **Loi du Grand Conseil de la République et canton de Genève du 28 juin 2013**, précédée des délibérations des communes affiliées et de la décision du Conseil d'administration des Services industriels de Genève, entrée en vigueur le 16 novembre 2013.
- b) **Statuts** entrés en vigueur le 16 novembre 2013.
- c) **Règlement de la CPI « Ville de Genève et communes » relatif au financement et à la garantie de la prévoyance** approuvé par délibérations communales et entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014.
- d) **Règlement de prévoyance de la CPI « Ville de Genève autres communes »** adopté par le Conseil de Fondation le 5 décembre 2013 et entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014.
- e) **Règlement de prévoyance de la CPI « SIG »** adopté par le Conseil de Fondation le 5 décembre 2013, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014 et amendé par le Conseil de Fondation le 3 avril 2014.
- f) **Règlement d'encouragement à la propriété du logement** adopté par le Conseil de Fondation le 5 décembre 2013 et entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014.
- g) **Règlement d'organisation** adopté par le Conseil de Fondation le 5 décembre 2013, entré en vigueur le 5 décembre 2013 et amendé le 3 avril 2014.
- h) **Règlement de liquidation partielle** adopté par le Conseil de Fondation le 5 décembre 2013 et entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014.
- i) **Règlement pour les passifs de nature actuarielle au bilan** adopté par le Conseil de Fondation le 5 décembre 2013 et entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014.
- j) **Règlement de placement** adopté par le Conseil de Fondation le 5 décembre 2013, entré en vigueur le 5 décembre 2013 et amendé par le Conseil de Fondation le 20 juin 2014.

1.D ORGANES DE GESTION

L'organe suprême de CAP Prévoyance est le Conseil de Fondation. Il est composé de 17 membres, soit 8 représentants des assurés actifs, 8 représentants des employeurs et un représentant des retraités avec voix consultative. En 2014, sa composition était la suivante :

Conseil de Fondation

Employeurs	Ville de Genève	GARRIDO Dalcinda	
		KREBS Philippe	
		PAGANI Rémy	
		SALERNO Sandrine	Présidente
	Communes	GOHRING Marcel	
		VONLANTHEN Gilbert	
	SIG	ALIPRANDI Alberto (jusqu'au 31.05.2014)	Vice-président
		MONIN Robert	
		VANEK Pierre (dès le 01.06.2014)	Vice-président
Assurés	Ville de Genève	DALPHIN Marc	
		GOMEZ Maria-Belen	
		KELLER Simon-Pierre	
		MORO Nicolas	
	Communes	LUZZATTO Christine	
		RUETTIMANN Patrick	
	SIG	CARMINATI Louis	
		SCHAUB Patrick	
	Pensionnés	URCAP	POSCIA Daniel

Les membres du Conseil de Fondation et de la Direction sont inscrits au Registre du commerce.

Le Conseil de Fondation a délégué un certain nombre de tâches au Bureau du Conseil de Fondation, au Bureau délégué ainsi qu'à des Commissions, composés, en 2014, des membres suivants :

Bureau du Conseil de Fondation

Employeurs	Ville de Genève	KREBS Philippe	
		SALERNO Sandrine	Présidente
		VONLANTHEN Gilbert	
	Communes	VONLANTHEN Gilbert	
		VONLANTHEN Gilbert	
	SIG	ALIPRANDI Alberto (jusqu'au 31.05.2014)	Vice-président
VANEK Pierre (dès le 01.06.2014)		Vice-président	
Assurés	Ville de Genève	GOMEZ Maria-Belen	
		MORO Nicolas	
	Communes	RUETTIMANN Patrick	
		RUETTIMANN Patrick	
	SIG	SCHAUB Patrick	

Bureau délégué du Conseil de Fondation

Employeurs	Ville de Genève	KREBS Philippe
	SIG	ALIPRANDI Alberto (jusqu'au 31.05.2014) VANEK Pierre (dès le 01.06.2014)
Assurés	Ville de Genève	MORO Nicolas
	SIG	SCHAUB Patrick

Commission de placement

Employeurs	Ville de Genève	KREBS Philippe PAGANI Rémy
	Communes	GOHRING Marcel
	SIG	ALIPRANDI Alberto (jusqu'au 31.05.2014) VANEK Pierre (dès 01.06.2014)
Assurés	Ville de Genève	DALPHIN Marc KELLER Simon-Pierre Vice-président
	Communes	RUETTIMANN Patrick
	SIG	CARMINATI Louis Président

Commission assurance et juridique

Employeurs	Ville de Genève	GARRIDO Dalcinda KREBS Philippe
	Communes	VONLANTHEN Gilbert
	SIG	MONIN Robert
Assurés	Ville de Genève	GOMEZ Maria-Belen Présidente MORO Nicolas
	Communes	LUZZATTO Christine
	SIG	SCHAUB Patrick Vice-président

Chaque CPI dispose d'un Comité de gestion dont les tâches sont énumérées dans les statuts, composé des membres suivants en 2014 :

CPI « Ville de Genève et communes »

Employeurs	Ville de Genève	BURRI Olivier	
		GARRIDO Dalcinda	
		KREBS Philippe	
		MORET Jacques	
		PAGANI Rémy	
		SALERNO Sandrine	Vice-présidente
	Communes	GOHRING Marcel	
		MOREL Anne-Françoise	
		VONLANTHEN Gilbert	
Assurés	Ville de Genève	BARRIERA Gabrielle	
		DALPHIN Marc	
		GOMEZ Maria-Belen	
		KELLER Simon-Pierre	
		MORO Nicolas	
		TABOURIN Jean-Lou	
	Communes	LAVANCHY Frank	
		LUZZATTO Christine	Présidente
		RUETTIMANN Patrick	
Pensionnés	URCAP	MARECHAL Raymond	Voix consultative

CPI « SIG »

Employeurs	SIG	ALIPRANDI Alberto (jusqu'au 31.05.2014)	
		MONIN Robert	
		ROCH Barthélémy	Vice-président
		RUESCH Peter	
		VANEK Pierre (dès 01.06.2014)	
Assurés	SIG	BOLAY Pascal	Président
		CARMINATI Louis	
		SCHAUB Patrick	
		SENTI MARI SANTA CRUZ Christine	
Pensionnés	URCAP	POSCIA Daniel	Voix consultative

Droit à la signature

CAP Prévoyance est engagée par la signature collective à deux de son Président et de son Vice-président, ainsi que d'autres personnes désignées par le Conseil de Fondation.

Principe de loyauté

Conformément à la législation fédérale, CAP Prévoyance met en œuvre les règles en matière de loyauté et d'intégrité dans la gestion, dont les principes sont inscrits dans le règlement de placement.

Elle applique les directives et la Charte de l'ASIP (dont elle est membre), en matière de loyauté dans la gestion. Les mandataires qui agissent pour le compte de CAP Prévoyance en sont informés, et doivent également s'y conformer ou suivre des principes équivalents.

Tous les membres des organes ainsi que le personnel de CAP Prévoyance sont soumis à ces règles. Ils signent une déclaration de subordination lors de leur entrée en fonction, puis remplissent chaque année une déclaration périodique attestant du respect des principes et qui intègre les dispositions fédérales notamment les articles 51b LPP et 48f à 49a OPP 2.

Pour l'exercice 2014, toutes les personnes concernées se sont conformées à ces obligations.

1.E EXPERTS, ORGANE DE RÉVISION, CONSEILLERS ET AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Expert en prévoyance professionnelle

AON Hewitt (Switzerland) SA

Organe de révision

PricewaterhouseCoopers SA (PwC)

Conseiller financier

Lusenti Partners Sàrl

Etude de congruence actifs/passifs (étude ALM)

Mercer (Switzerland)

Médecin-conseil

D^r Marianna LALICATA-GISSELBAEK

Autorité de surveillance

Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance (ASFIP)

Direction du fonds Capacity

FundPartners Solutions SA

1.F EMPLOYEURS AFFILIÉS

- 3 Chêne-Culture *
- AFJ-Rhône sud *
- Aire-la-Ville
- Anières
- Association des Communes genevoises
- Avully
- Avusy
- Bardonnex
- Bellevue
- Bernex
- CAP Prévoyance
- Cartigny
- Céligny
- Centre sportif de Sous-Moulin
- Chancy
- Chêne-Bougeries
- Chêne-Bourg
- Choulex
- Collex-Bossy
- Collonge-Bellerive
- Cologny
- Confignon
- Corsier
- Dardagny
- Genthod
- Grand-Saconnex
- Groupement Intercommunal de la Protection Civile OPC Salève
- Groupement Intercommunal de la Protection Civile Seymaz
- Hermance
- Jussy
- Laconnex
- Lancy
- Meinier
- Meyrin
- Onex
- Perly-Certoux
- Plan-les-Quates
- Pregny-Chambésy
- Presinge
- Puplinge
- Russin
- Satigny
- Services industriels de Genève
- Thônex
- Troinex
- Vandoeuvres
- Vernier
- Versoix
- Veyrier
- Ville de Genève

* nouvelle affiliation au 1^{er} janvier 2014

2. MEMBRES ACTIFS ET PENSIONNÉS

	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « Ville de Genève et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2014	01.01.2014	31.12.2014	01.01.2014	31.12.2014	01.01.2014
Assurés actifs	7'510	7'337	5'837	5'649	1'673	1'688
Pensionnés	4'566	4'528	3'285	3'238	1'281	1'290
	12'076	11'865	9'122	8'887	2'954	2'978

	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « Ville de Genève et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2014	01.01.2014	31.12.2014	01.01.2014	31.12.2014	01.01.2014
Retraités	3'225	3'221	2'356	2'342	869	879
Enfants de retraités	102	102	69	67	33	35
Invalides	192	177	149	135	43	42
Enfants d'invalides	59	53	46	42	13	11
Conjoints survivants	933	921	627	612	306	309
Orphelins	55	54	38	40	17	14
	4'566	4'528	3'285	3'238	1'281	1'290

3. NATURE DE L'APPLICATION DU BUT

3.A EXPLICATIONS DES PLANS DE PRÉVOYANCE EN VIGUEUR EN 2014

Admission en qualité d'assuré: sous réserve des catégories de personnes dont les conditions d'engagement par l'employeur ne sont pas adaptées à un plan en primauté des prestations et qui sont affiliées à une autre institution de prévoyance, toute personne qui entre au service d'un employeur affilié à une CPI est obligatoirement assurée à cette dernière en qualité d'assuré actif dès la date de son entrée en fonction, mais au plus tôt dès le 1^{er} janvier qui suit son 17^e anniversaire, pour autant :

- qu'elle soit engagée pour une durée indéterminée ou déterminée de plus de trois mois ;
- qu'elle reçoive un salaire annuel supérieur au ¾ de la rente simple annuelle complète maximum de l'AVS.

Demeurent réservées les dispositions spécifiques relatives aux salariés engagés pour une durée limitée (art. 1k OPP 2).

Salaire assuré: le salaire assuré est égal au salaire de base diminué de 25 % ; cette diminution est toutefois limitée à la rente annuelle simple complète maximum de l'AVS pour un taux d'occupation de 100 %. Le salaire assuré sert de base au calcul des cotisations ainsi qu'à celui des prestations.

Pension de retraite: l'assuré peut faire valoir son droit à une pension de retraite dès l'âge de 58 ans, et au plus tard à l'âge de 64 ans révolus.

Avec l'accord préalable de son employeur, l'assuré peut toutefois faire valoir son droit à une pension de retraite après l'âge de 64 ans révolus, mais au plus tard, aux âges ordinaires de la retraite selon la LAVS.

La pension de retraite est calculée à raison de 1.75 % du dernier salaire assuré par année d'assurance. Il est déduit 5 % de la pension par année d'anticipation avant l'âge de 64 ans, et majoré 5 % de la pension par année dépassant l'âge de 64 ans. Le taux maximum de la pension de retraite ne peut pas excéder 70 %.

Le bénéficiaire d'une pension de retraite peut recevoir, jusqu'au moment où il perçoit sa rente AVS, une « avance remboursable en viager ». Les montants versés à ce titre sont remboursables pendant toute la durée de vie et dès le premier versement.

Prestations décès et invalidité: elles sont calculées en fonction du salaire assuré et de la durée d'assurance que le bénéficiaire aurait pu accomplir jusqu'à 64 ans s'il était resté assuré actif jusqu'à cette date. A défaut d'ouverture du droit à une prestation de survivant, il existe un droit à un capital décès.

Adaptation des pensions à l'évolution des prix: les Comités de gestion décident, chaque année, de l'adaptation des pensions à l'évolution des prix en fonction des possibilités financières de leur caisse. L'adaptation ne peut en aucun cas dépasser l'indice genévais des prix à la consommation. Le Conseil de Fondation exerce une haute surveillance sur cette décision.

3.B FINANCEMENT, MÉTHODES APPLIQUÉES EN 2014

Les plans de prévoyance appliqués sont en primauté des prestations. Leur financement est effectué par une contribution sur le salaire assuré de 8 % pour les assurés actifs, et de 16 % pour les employeurs, ainsi que par des rappels de cotisations pour toute augmentation assurée supérieure au renchérissement.

Ces taux sont ramenés à 1 % pour les assurés actifs âgés de moins de 24 ans, respectivement à 2 % pour les employeurs, dès lors que seuls les risques d'invalidité et de décès sont assurés.

Les rappels de cotisations sont financés selon la même répartition de 1/3 - 2/3, avec toutefois un plafond maximum de 90 % de l'augmentation assurée – pondéré au taux d'activité –, pour les assurés actifs, le solde étant à la charge des employeurs.

La CPI « Ville de Genève et communes » applique le système de la capitalisation partielle et bénéficie de la garantie des communes affiliées. Son plan de financement établi conformément aux articles 72a à 72g LPP et 44 OPP 2 a été approuvé par l'autorité de surveillance.

4. PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES, PERMANENCE

4.A CONFIRMATION SUR LA PRÉSENTATION DES COMPTES SELON LA NORME SWISS GAAP RPC 26

Les comptes de CAP Prévoyance sont présentés, à l'exception des capitaux de prévoyance des provisions techniques de la CPI « Ville de Genève et communes », selon la norme Swiss GAAP RPC 26, obligatoire pour toutes les institutions de prévoyance depuis le 1^{er} janvier 2005.

L'exception résulte du fait que la CPI « Ville de Genève et communes » répond aux dispositions relatives au financement des institutions de prévoyance de corporation de droit public en capitalisation partielle selon les articles 72a à 72g LPP et 44 OPP 2.

Cette CPI dispose d'un règlement spécifique relatif au financement et à la garantie de la prévoyance, lequel prescrit notamment que la caisse est tenue d'assurer son équilibre financier à long terme en tenant compte d'un objectif de taux de couverture de 80 % pour 2052.

Aussi, avec l'accord de l'expert en prévoyance et de l'organe de révision, CAP Prévoyance a choisi de considérer l'objectif réglementaire de 80 % comme niveau de couverture intégrale (équivalent du degré de couverture de 100 % des caisses de droit privé), et de constituer une réserve de fluctuation de valeurs dès que ce niveau est atteint.

Par conséquent, pour faire correspondre la norme Swiss GAAP RPC 26 avec la réalité réglementaire, les capitaux de prévoyance et provisions techniques de la CPI « Ville de Genève et communes » sont intégrés au bilan en totalité, puis la part de financement en répartition (20 %) est déduite. Cette manière de faire permet de :

- faire ressortir le montant du financement en répartition (20 %) résultant du fait que la caisse déroge au principe du bilan en caisse fermée, compte tenu de la garantie des communes affiliées ;
- constituer une réserve de fluctuation de valeurs dès que l'objectif réglementaire est atteint, en lien avec la stratégie de placement (voir point 6.C).

Chaque employeur affilié est informé de la part des engagements qui lui incombe.

De son côté, la CPI « SIG » applique le système de la capitalisation complète et ses comptes sont présentés intégralement en conformité avec la norme Swiss GAAP RPC 26.

4.B PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION

Les comptes annuels sont établis conformément à l'OPP 2 et présentés selon les recommandations comptables de Swiss GAAP RPC 26.

Les principes comptables et d'évaluation appliqués sont les suivants :

Titres

Les titres cotés sont évalués à leur valeur boursière.

Les valeurs nettes d'inventaire des compartiments du (des) fonds institutionnel(s), comme le fonds Capacity, sont calculées par la société de direction du fonds et vérifiées par l'organe de révision du fonds institutionnel concerné.

Les titres non cotés sont comptabilisés selon la valeur transmise par la banque dépositaire des titres qui l'établit selon des standards communs en collaboration avec les mandataires concernés. Au besoin, un audit externe peut être requis.

Positions en devises étrangères

Les positions en devises étrangères sont évaluées au cours du jour de clôture.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés utilisés exclusivement dans une optique de couverture sont évalués à leur valeur de marché.

Autres créances

Les autres créances sont évaluées à leur valeur de réalisation, déduction faite des éventuels ajustements de valeur. En cas de doutes sur la valeur d'une ou plusieurs créances, des corrections de valeurs sont portées à l'actif, afin de réduire les risques de pertes en cas de réalisation des créances.

Immobilier

Les immeubles sont portés au bilan de CAP Prévoyance à la valeur économique. La valeur économique du parc immobilier fait chaque année l'objet d'une estimation réalisée en interne. La méthode utilisée est celle du « cash flows actualisés » (« discounted cash flows »). Cette évaluation interne fait l'objet d'une contre-expertise externe au moins tous les trois ans sur la base d'un échantillon représentatif.

Une provision pour entretien des immeubles subventionnés est constituée et ajustée en fonction de l'évolution de l'écart entre les charges budgétisées dans le plan financier et les charges réelles

d'exploitation. Elle est intégrée au passif dans la rubrique « provisions non techniques ».

Matériel et mobilier

Le matériel informatique et le mobilier de bureau sont amortis linéairement à raison de 50 % pour le matériel informatique et de 10 % pour le mobilier de bureau.

Engagements

Les engagements non techniques sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Les engagements techniques portés au bilan correspondent aux données déterminées par CAP Prévoyance et validées par l'expert en prévoyance professionnelle. Ils sont intégrés au bilan conformément au point 4.A.

5. COUVERTURE DES RISQUES / RÈGLES TECHNIQUES / DEGRÉS DE COUVERTURE

5.A NATURE DE LA COUVERTURE DES RISQUES, RÉASSURANCE

CAP Prévoyance est une institution de prévoyance autonome.

5.B BASES TECHNIQUES ET AUTRES HYPOTHÈSES SIGNIFICATIVES SUR LE PLAN ACTUARIEL

Les calculs actuariels sont réalisés pour chaque CPI avec les bases techniques VZ 2010 aux taux techniques différenciés de 4 % pour les capitaux de prévoyance des assurés actifs et de 3,5 % pour les capitaux de prévoyance des pensionnés.

5.C INFORMATIONS ACTUARIELLES, DEGRÉS DE COUVERTURE SELON L'ART. 44 OPP 2

Le bilan technique établi au 31 décembre 2014 se présente ainsi :

Capitaux de prévoyance des assurés actifs et pensionnés

	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « Ville de Genève et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2014	01.01.2014	31.12.2014	01.01.2014	31.12.2014	01.01.2014
Prestations de libre passage (selon nouveaux salaires)	1'498'240'437.15	1'427'844'614.45	1'055'965'235.20	1'005'031'873.40	442'275'201.95	422'812'741.05
Rappels de cotisations des assurés	- 4'486'113.60	6'691'979.50	3'279'502.20	3'410'673.70	1'206'611.40	3'281'305.80
Rappels de cotisations des employeurs	- 13'968'926.00	22'515'604.60	9'989'984.00	10'553'617.00	3'978'942.00	11'961'987.60
Prestations de libre passage nettes (PLPN)	= 1'479'785'397.55	1'398'637'030.35	1'042'695'749.00	991'067'582.70	437'089'648.55	407'569'447.65
Crédits de rappels des assurés	+ 104'460.20	82'657.00	80'650.40	81'277.60	23'809.80	1'379.40
Crédits de rappels des employeurs	+ 438'264.80	291'215.60	312'017.80	288'209.00	126'247.00	3'006.60
Comptes individuels d'épargne des assurés	+ 192'428'540.45	196'772'157.35	128'217'619.25	131'157'346.95	64'210'921.20	65'614'810.40
Capitaux de prévoyance des assurés	= 1'672'756'663.00	1'595'783'060.30	1'171'306'036.45	1'122'594'416.25	501'450'626.55	473'188'644.05
Capitaux de prévoyance des pensionnés (CPP)	+ 2'074'030'595.00	2'101'293'366.00	1'364'226'794.00	1'371'070'375.00	709'803'801.00	730'222'991.00
Capitaux de prévoyance des assurés et pensionnés	= 3'746'787'258.00	3'697'076'426.30	2'535'532'830.45	2'493'664'791.25	1'211'254'427.55	1'203'411'635.05

Provisions techniques

	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « Ville de Genève et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2014	01.01.2014	31.12.2014	01.01.2014	31.12.2014	01.01.2014
Adaptation des bases techniques des assurés	22'196'781.00	13'986'370.30	15'640'436.25	9'910'675.85	6'556'344.75	4'075'694.50
Adaptation des bases techniques des pensionnés +	31'110'458.90	21'012'933.65	20'463'401.90	13'710'703.75	10'647'057.00	7'302'229.90
Adaptation des bases techniques =	53'307'239.90	34'999'303.95	36'103'838.15	23'621'379.60	17'203'401.75	11'377'924.40
Evénements spéciaux (décisions des Comités de gestion) +	202'750'000.00	0.00	150'000'000.00	0.00	52'750'000.00	0.00
Taux d'intérêt technique différencié (3,5 % VS 4 %) +	164'511'596.05	159'037'350.70	116'275'186.85	112'127'771.15	48'236'409.20	46'909'579.55
Cas d'invalidité en suspens +	18'144'842.07	25'027'153.65	12'321'768.66	18'172'744.40	5'823'073.41	6'854'409.25
Total des provisions techniques =	438'713'678.02	219'063'808.30	314'700'793.66	153'921'895.15	124'012'884.36	65'141'913.20

Engagements

	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « Ville de Genève et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2014	01.01.2014	31.12.2014	01.01.2014	31.12.2014	01.01.2014
Capitaux de prévoyance et provisions techniques des assurés actifs	2'009'422'567.42	1'793'833'935.00	1'414'639'313.31	1'262'805'607.65	594'783'254.11	531'028'327.35
Capitaux de prévoyance et provisions techniques des pensionnés +	2'176'078'368.60	2'122'306'299.65	1'435'594'310.80	1'384'781'078.75	740'484'057.80	737'525'220.90
Total des engagements de prévoyance =	4'185'500'936.02	3'916'140'234.65	2'850'233'624.11	2'647'586'686.40	1'335'267'311.91	1'268'553'548.25

La somme des avoirs de vieillesse acquis selon la LPP au 31 décembre 2014 s'élève à CHF 471'451'665.– pour la CPI « Ville de Genève et communes » et à CHF 178'122'800.– pour la CPI « SIG ».

Détermination des fortunes disponibles et des degrés de couverture au 31 décembre 2014

Fortune de prévoyance en valeur de liquidation (art. 44 OPP 2)	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « Ville de Genève et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2014	01.01.2014	31.12.2014	01.01.2014	31.12.2014	01.01.2014
Total de l'actif (y. c. CHF 100'000.– de capital propre dans le total consolidé)	3'954'770'194.11	3'708'182'076.29	2'394'369'817.01	2'226'152'533.07	1'560'300'377.10	1'481'929'543.22
Dettes -	33'618'238.52	33'344'455.17	22'728'209.32	23'332'641.82	10'890'029.20	10'011'813.35
Compte de régulation passif -	1'508'629.38	1'313'551.80	1'024'557.99	885'333.91	484'071.39	428'217.89
Provisions non techniques -	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total de la fortune en valeur de liquidation =	3'919'643'326.21	3'673'524'069.32	2'370'617'049.70	2'201'934'557.34	1'548'926'276.51	1'471'489'511.98
Détermination du degré de couverture	93,65 %	93,80 %	83,17 %	83,17 %	116,00 %	116,00 %

5.D CONSTITUTION DE LA PROVISION POUR ADAPTATION DES BASES TECHNIQUES

La provision pour adaptation des bases techniques est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie. Elle a pour but de financer le coût futur du changement des bases techniques qui intervient environ chaque 5 à 10 ans.

Au 31 décembre 2014, la provision pour adaptation des bases techniques représentait 1.5 % des capitaux de prévoyance des assurés actifs (non compris les crédits de rappels et les comptes individuels d'épargne) et 1.5 % des capitaux de prévoyance des pensionnés.

Ces taux sont augmentés chaque année de 0.5 % pour les assurés actifs, et de 0.5 % pour les pensionnés, l'objectif étant d'atteindre un montant de 5 % des capitaux de prévoyance des assurés actifs et des capitaux de prévoyance des pensionnés avant changement des bases techniques.

Lors du changement des bases techniques, le montant nécessaire est prélevé sur cette provision et les principes futurs de dotation font l'objet d'une nouvelle analyse.

5.E CONSTITUTION DE LA PROVISION POUR CAS D'INVALIDITÉ EN SUSPENS

La provision pour cas d'invalidité en suspens est destinée à prendre en charge le coût des cas d'incapacité de gain de 6 mois ou plus, connus (ou attendus en fonction de l'expérience), à la date du bilan, mais dont le versement des rentes n'a pas débuté.

Cette provision est calculée chaque année. Son montant cible tient compte du pourcentage atteint par la provision pour changement des bases techniques. Elle correspond au différentiel entre le capital de prévoyance de l'assuré actif et le capital de prévoyance du pensionné en cas de sinistre.

5.F CONSTITUTION DE LA PROVISION POUR TAUX D'INTÉRÊTS TECHNIQUES DIFFÉRENCIÉS

La provision pour taux d'intérêts techniques différenciés est destinée à prendre en charge le coût futur des mises à la retraite des assurés actifs compte tenu du taux d'intérêt technique plus faible pour les pensionnés (4.0 % / 3.5 %).

Cette provision est calculée chaque année compte tenu de l'effectif des assurés actifs.

Le montant cible de la provision pour taux d'intérêts techniques différenciés tient compte du pourcentage atteint par la provision pour changement des bases techniques. Elle correspond à la différence entre la prestation de sortie réglementaire (non compris les crédits de rappels et les comptes individuels d'épargne) et la même prestation de sortie déterminée selon le taux d'intérêt technique retenu pour les pensionnés.

5.G CONSTITUTION DE LA PROVISION POUR ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

La provision pour événements spéciaux a pour but de tenir compte de toute décision des Comités de gestion ou de tout événement qui amènerait, à court terme, soit à augmenter les capitaux de prévoyance des assurés actifs et/ou des pensionnés, soit à relever le montant cible des provisions, ou encore à procéder à des versements exceptionnels.

Considérant les recommandations de l'expert en prévoyance professionnelle visant à abaisser les taux d'intérêts techniques des CPI, compte tenu du taux de référence établi, selon la directive technique (DTA 4) de la Chambre Suisse des Experts en Caisses de Pension, à 3.0 % pour le bouclage des comptes au 31 décembre 2014, les Comités de gestion ont décidé, en attendant que débutent les travaux visant à abaisser les taux d'intérêts techniques, et compte tenu de l'impact négatif qu'aura un tel abaissement sur les situations financières des CPI, d'attribuer un montant à une provision pour événements spéciaux.

Ainsi 74.2 % de l'augmentation des capitaux de prévoyance de la CPI « Ville de Genève et communes » et 59.2 % de l'augmentation des capitaux de prévoyance de la CPI « SIG », compte tenu du taux d'intérêt technique de référence de 3 % au 31 décembre 2014, ont été provisionnés à fin 2014.

6. EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

6.A ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DE PLACEMENT, RÈGLEMENT DE PLACEMENT

Règlement de placement

Les objectifs, les principes et les instances compétentes en matière d'exécution et de contrôle des placements sont fixés dans les statuts, le règlement d'organisation et le règlement de placement.

Le règlement de placement a été adopté le 5 décembre 2013 par le Conseil de Fondation. Il a été amendé en 2014 en incluant les dispositions concernant l'exercice des droits d'actionnaire (annexe 2), afin d'être mis en conformité avec les nouvelles dispositions légales (Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse - ORAb).

Le règlement de placement décrit les principes généraux et les objectifs spécifiques liés à la gestion de la fortune. Il contient des dispositions sur les organes compétents, les processus, l'allocation des actifs, les catégories et instruments de placement, la rémunération des gérants, les contrôles et évaluations des placements.

Le règlement de placement est complété des annexes suivantes :

- une charte relative aux principes d'investissements responsables ;
- les principes relatifs à l'exercice des droits d'actionnaire ;
- la méthode et l'objectif cible de la réserve de fluctuation de valeurs ;
- les stratégies de placements des CPI ;
- les critères applicables à l'acquisition, la construction, la rénovation, l'entretien, la location et la vente des immeubles détenus en direct.

Organisation de l'activité de placement

Le Conseil de Fondation a constitué une Commission de placement pour la gestion des investissements en valeurs mobilières et immobilières. La Commission de placement peut faire appel à des conseillers externes. La réalisation des placements mobiliers est confiée à des spécialistes externes selon des mandats spécifiques.

Les placements en valeurs mobilières sont répartis entre des solutions de gestion active, qui visent à obtenir des résultats supérieurs aux indices de référence concernés, et de gestion passive, qui ont pour objectif de répliquer l'évolution des indices à moindre coûts.

Les titres et les compartiments du fonds Capacity sont déposés auprès d'un dépositaire global, la banque Pictet & Cie SA à Genève.

Les actifs intégrés au fonds institutionnel Capacity sont également déposés auprès de Pictet & Cie SA, qui est le dépositaire désigné par la société de direction du fonds (FundPartner Solutions).

Les placements immobiliers sont gérés en interne avec l'appui de mandataires spécialisés, selon la politique immobilière adoptée par le Conseil de Fondation, et sous la responsabilité de la Commission de placement. Les principes de gestion et la répartition des tâches sont réglementés.

Les nouveaux investissements, ainsi que les budgets de rénovation et d'entretien sont décidés par le Conseil de Fondation, sur la base du préavis de la Commission de placement.

Les Comités de gestion des CPI sont consultés afin de préavisier l'allocation stratégique de la fortune, les budgets annuels de fonctionnement, d'investissement et de trésorerie.

Pour le compte du Conseil de Fondation, l'Administration de CAP Prévoyance assume la gestion des affaires courantes et du suivi des décisions prises par les organes. L'Administration instruit les dossiers et rapporte régulièrement sur les activités de placement.

Stratégies de placement en vigueur

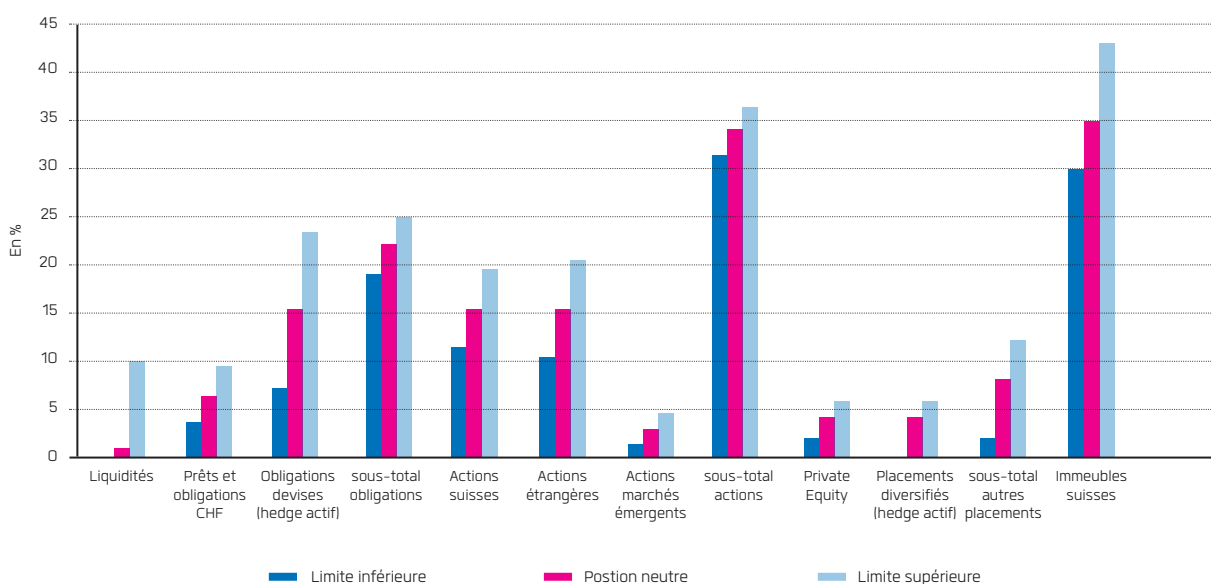
Chaque CPI dispose de sa propre stratégie de placement adoptée par le Conseil de Fondation le 5 décembre 2013, pour la période 2014-2018. Ces stratégies sont basées sur une étude ALM (congruence actifs/passifs) réalisée en collaboration avec la société Mercer SA (conseil en prévoyance professionnelle).

Les dispositions relatives à l'allocation des actifs, les stratégies de placement, les extensions des possibilités de placement, les marges d'interventions tactiques, la gestion tactique, les styles et modes de gestion sont décrits dans le règlement de placement.

Stratégie de placement pour la période 2014-2018

CPI « Ville de Genève et communes »

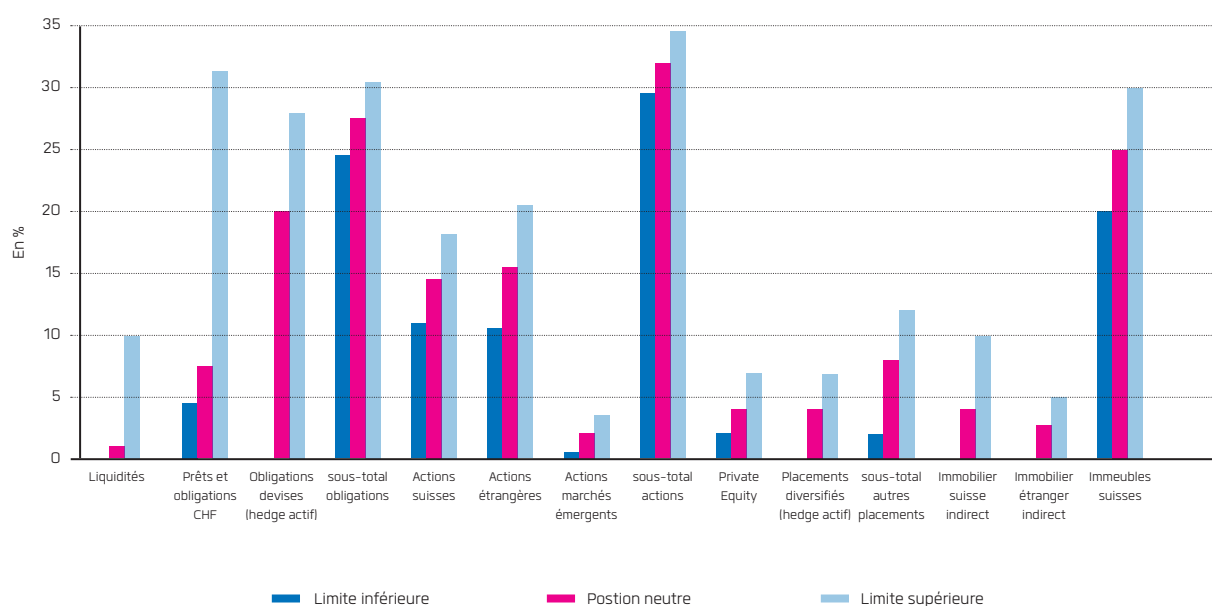
Catégories de placement	Limite inférieure	Position neutre	Limite supérieure
Liquidités	0,0 %	1,0 %	10,0 %
sous-total liquidités	0,0 %	1,0 %	10,0 %
Prêts et obligations en CHF	3,5 %	6,5 %	9,5 %
Obligations en devises (hedge actif)	7,0 %	15,5 %	23,5 %
sous-total obligations	19,0 %	22,0 %	25,0 %
Actions suisses	11,5 %	15,5 %	19,5 %
Actions étrangères	10,5 %	15,5 %	20,5 %
Actions marchés émergents	1,5 %	3,0 %	4,5 %
sous-total actions	31,5 %	34,0 %	36,5 %
Private Equity	2,0 %	4,0 %	6,0 %
Placements diversifiés (hedge actif)	0,0 %	4,0 %	6,0 %
sous-total autres placements	2,0 %	8,0 %	12,0 %
Immeubles suisses	30,0 %	35,0 %	43,0 %
sous-total immobilier	30,0 %	35,0 %	43,0 %
TOTAL		100,0 %	
RENDEMENT ANNUALISÉ ESPÉRÉ		4,6 %	
VOLATILITÉ ANNUALISÉE ANTICIPÉE		5,6 %	



Stratégie de placement pour la période 2014-2018

CPI « SIG »

Catégories de placement	Limite inférieure	Position neutre	Limite supérieure
Liquidités	0.0 %	1.0 %	10.0 %
sous-total liquidités	0,0 %	1,0 %	10,0 %
Prêts et obligations en CHF	4.5 %	7.5 %	31.5 %
Obligations en devises (hedge actif)	0.0 %	20.0 %	28.0 %
sous-total obligations	24,5 %	27,5 %	30,5 %
Actions suisses	11.0 %	14.5 %	18.0 %
Actions étrangères	10.5 %	15.5 %	20.5 %
Actions marchés émergents	0.5 %	2.0 %	3.5 %
sous-total actions	29,5 %	32,0 %	34,5 %
Private Equity	2.0 %	4.0 %	6.0 %
Placements diversifiés (hedge actif)	0.0 %	4.0 %	6.0 %
sous-total autres placements	2,0 %	8,0 %	12,0 %
Immobilier suisse indirect	0.0 %	4.0 %	10.0 %
Immobilier étranger indirect	0.0 %	2.5 %	5.0 %
Immeubles suisses	20.0 %	25.0 %	30.0 %
sous-total immobilier	22,5 %	31,5 %	38,0 %
TOTAL		100,0 %	
RENDEMENT ANNUALISÉ ESPÉRÉ		4,2 %	
VOLATILITÉ ANNUALISÉE ANTICIPÉE		4,9 %	



6.B EXTENSION DES POSSIBILITÉS DE PLACEMENT

Les stratégies appliquées ont fait usage des possibilités d'extension des limites de placement autorisées par la législation (OPP 2). Ces extensions ont été décidées pour des raisons de diversification et d'optimisation du ratio rendement/risques. Elles concernent les investissements immobiliers qui dépassent la limite de 30 % définie dans l'OPP 2 (voir point 6.D).

Selon l'étude de congruence actifs/passifs (ci-après ALM) à la base des stratégies, ces extensions ne remettent nullement en cause la pérennité de CAP Prévoyance et des CPI dès lors que les principes d'une répartition appropriée des risques sont respectés. De plus, CAP Prévoyance est un investisseur expérimenté en matière immobilière, doté de compétences internes dévolues à la gestion professionnelle de ce type d'actifs. Ces possibilités d'extension ont été consignées dans le règlement de placement.

Elles concernent les placements en immobilier et les placements en devises. Toutefois, en matière de devises, conformément au règlement de placement, CAP Prévoyance peut gérer activement les risques de changes liés à ces placements.

Suite à l'apport extraordinaire des Services industriels de Genève du 1^{er} janvier 2014, prévu à l'article 31 des statuts, un dépassement temporaire de la limite de l'article 57 de l'OPP 2 est autorisé.

Pour rappel, CAP Prévoyance ne peut pas aliéner librement ses biens immobiliers car leur vente est soumise à l'article 98 de la Constitution genevoise.

Le Conseil de Fondation a considéré que les principes de sécurité et de répartition des risques de l'article 50 al. 1 à 3 de l'OPP 2 sont respectés.

6.C OBJECTIF ET CALCUL DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS

Pour compenser la variation de valeur des placements, une réserve de fluctuation valeurs est constituée au passif du bilan pour chaque CPI.

Le but de cette réserve est de couvrir les risques inhérents à la stratégie de placement, en limitant les effets de fluctuation de valeurs sur la situation financière.

Conformément aux dispositions du règlement de placement, les aspects techniques liés à la méthode utilisée pour la détermination et la constitution de la réserve, à l'objectif visé (objectif cible) et aux paramètres techniques appliqués, sont définis dans le cadre de l'étude de congruence des actifs et des passifs (étude ALM).

Le calcul et l'objectif cible de la réserve sont déterminés pour chaque CPI comme suit :

- le montant des réserves à constituer est inscrit au passif des bilans des CPI respectives ;
- le niveau de la réserve (objectif cible) est précisé en annexe des bilans des CPI respectives.

Les éléments pris en compte pour calculer le niveau de la réserve cible de chaque CPI sont :

- les stratégies de placement en vigueur dans le cadre de la détermination de l'allocation des actifs et des passifs (étude ALM), au 31 décembre ;
- les hypothèses sur les rendements et les risques attendus ;
- un horizon temps de 3 ans ;
- les objectifs de rendement minimaux nécessaires pour maintenir à long terme l'équilibre financier respectif des CPI ;
- un degré de sécurité de 97,5 % ;
- la valeur totale des actifs des CPI au 31 décembre, y compris les immeubles ;
- pour la CPI « SIG », les engagements de prévoyance à 100 % ;
- pour la CPI Ville de Genève et communes », le degré de couverture initial déterminé par le plan de financement à 40 ans.

Pour la CPI « SIG », la réserve est constituée dès lors que le degré de couverture de 100 % est atteint ou dépassé.

Pour la CPI « Ville de Genève et communes », la réserve est constituée dès lors que le degré de couverture de 80 % est atteint ou dépassé.

Cette réserve doit permettre de maintenir, dans le temps, l'objectif de couverture défini dans les statuts. Elle doit être proportionnellement, voire entièrement dissoute, dès lors que le degré de couverture passe en-dessous de l'objectif fixé statutairement (100 %, respectivement 80 %). Inversement, elle doit être reconstituée prioritairement dès lors que ce dernier est atteint.

Ces degrés de couverture ne pourront être améliorés qu'à partir du moment où le niveau des réserves, telles que calculées selon les critères susmentionnés, aura été atteint.

Selon les dispositions du règlement de placement en vigueur jusqu'au 31 décembre 2014 et les calculs effectués lors de la dernière étude ALM, la réserve de fluctuation de valeurs devrait s'élever à 16,0 % pour la CPI « SIG » et à 18,3 % pour la CPI « Ville de Genève et communes ».

Pour la CPI « SIG », calculé sur la base des engagements de prévoyance totaux au 31 décembre, le montant cible de la réserve est de CHF 213'658'965.–.

Pour la CPI « Ville de Genève et communes », calculé sur la base de la valeur des actifs nets au 31 décembre 2014, le montant cible de la réserve est de CHF 433'822'920.–.

Les bons rendements obtenus en 2014 ont permis d'alimenter les réserves de fluctuation de valeurs respectivement à hauteur de CHF 213'658'965.– et de CHF 90'430'150.–.

Pour la CPI « SIG », cette réserve représente 16.0 % de la valeur des engagements totaux, soit 100 % de la valeur de la cible. La réserve de fluctuation de valeurs est donc totalement constituée, ce qui est possible uniquement en tenant compte du solde de la dette d'assainissement.

Pour la CPI « Ville de Genève et communes », cette réserve représente 3.8 % de la valeur des actifs nets, ou 20.8 % de la valeur de la cible. La réserve de fluctuation de valeurs n'est donc que partiellement constituée.

6.D PRÉSENTATION DES PLACEMENTS PAR CATÉGORIE

Consolidé CAP Prévoyance	Au 31.12.2014		Au 01.01.2014		Limite par catégorie OPP 2	Art. OPP 2
	MCHF	%	MCHF	%		
Disponible	264.8	6.6 %	398.8	10.8 %		
Placements chez l'employeur sans garantie	-	-	-	-	5.0 %	art. 57
Obligations et prêts en francs suisses	566.2	14.3 %	634.8	17.1 %		
Obligations étrangères en francs suisses	-	-	-	-		art. 54
Obligations en monnaies étrangères couvertes	331.5	8.4 %	191.1	5.2 %		
Actions suisses	583.8	14.8 %	458.0	12.3 %		
Actions étrangères et marchés émergents	813.2	20.6 %	701.7	18.9 %	50.0 %	art.54b / 55
Private Equity	89.0	2.2 %	79.0	2.1 %		
Placements alternatifs	61.9	1.6 %	62.3	1.7 %	15.0 %	art. 55
Matières premières	-	-	-	-		
Immeubles en Suisse	1'201.2	30.4 %	1'175.1	31.7 %	30 % dont 10 % max. à l'étranger	art. 54b / 55
Immeubles à l'étranger	20.3	0.5 %	-	-		
Titres hypothécaires, lettres de gages	-	-	-	-	50.0 %	art. 55
Actifs divers (débiteurs, transitoires)	23.0	0.6 %	7.5	0.2 %		
Instruments financiers dérivés						art. 56a
TOTAUX	3'954.8	100,0 %	3'708.2	100,0 %		

Les limites fixées aux articles de l'OPP 2 suivantes sont respectées :

- art. 54 (10 % par débiteur)
- art. 54a (5 % par société)
- art. 54b (5 % par objet)
- art. 57 al.3 (5 % en bien immobiliers utilisés à plus de 50 % de leur valeur par l'employeur)
- art. 55 let.e (30 % en devises étrangères non couvert)

CPI « Ville de Genève et communes »	Marges tactiques		Répartition stratégique	Marges tactiques		Au 31.12.2014		Au 01.01.2014		Limite par catégorie OPP 2	Art. OPP 2
	minimale	%	maximale	MCHF	%	MCHF	%	%			
Disponible	0.0 %	1.0 %	10.0 %	141.1	5.9 %	327.3	14.7 %				
Placements chez l'employeur sans garantie			-	-	-	-	-	5.0 %		art. 57	
Obligations et prêts en francs suisses	3.5 %	6.5 %	9.5 %	143.3	6.0 %	97.9	4.4 %				
Obligations étrangères en francs suisses			-	-	-	-	-			art. 54	
Obligations en monnaies étrangères couvertes	7.0 %	15.5 %	23.5 %	331.4	13.8 %	128.8	5.8 %				
Actions suisses	11.5 %	15.5 %	19.5 %	352.0	14.7 %	308.7	13.9 %				
Actions étrangères et marchés émergents	12.0 %	18.5 %	25.0 %	522.2	21.8 %	472.9	21.2 %	50.0 %		art.54b / 55	
Private Equity	2.0 %	4.0 %	6.0 %	59.9	2.5 %	53.2	2.4 %				
Placements alternatifs	0.0 %	4.0 %	6.0 %	41.7	1.7 %	42.0	1.9 %	15.0 %		art. 55	
Matières premières			-	-	-	-	-				
Immeubles en Suisse	30.0 %	35.0 %	43.0 %	799.0	33.4 %	792.0	35.6 %	30 % dont 10 % max. à l'étranger		art. 54b / 55	
Immeubles à l'étranger			-	-	-	-	-				
Titres hypothécaires, lettres de gages			-	-	-	-	-	50.0 %		art. 55	
Actifs divers (débiteurs, transitoires)			-	3.6	0.2 %	3.3	0.1 %				
Instruments financiers dérivés										art. 56a	
TOTAUX		100,0 %		2'394.4	100,0 %	2'226.2	100,0 %				

CPI « SIG »	Marges tactiques		Répartition stratégique	Marges tactiques		Au 31.12.2014		Au 01.01.2014		Limite par catégorie OPP 2	Art. OPP 2
	minimale	%	maximale	MCHF	%	MCHF	%	%			
Disponible	0.0 %	1.0 %	10.0 %	123.6	7.9 %	71.4	4.8 %				
Placements chez l'employeur sans garantie			-	-	-	-	-	5.0 %		art. 57	
Obligations et prêts en francs suisses	4.5 %	7.5 %	31.5 %	422.9	27.1 %	536.9	36.2 %				
Obligations étrangères en francs suisses			-	-	-	-	-			art. 54	
Obligations en monnaies étrangères couvertes	0.0 %	20.0 %	28.0 %	-	-	62.3	4.2 %				
Actions suisses	11.0 %	14.5 %	18.0 %	231.8	14.9 %	149.3	10.1 %				
Actions étrangères et marchés émergents	11.0 %	17.5 %	24.0 %	290.9	18.6 %	228.7	15.4 %	50.0 %		art.54b / 55	
Private Equity	2.0 %	4.0 %	6.0 %	29.0	1.9 %	25.7	1.7 %				
Placements alternatifs	0.0 %	4.0 %	6.0 %	20.2	1.3 %	20.3	1.4 %	15.0 %		art. 55	
Matières premières			-	-	-	-	-				
Immeubles en Suisse	20.0 %	29.0 %	40.0 %	402.3	25.8 %	383.1	25.9 %	30 % dont 10 % max. à l'étranger		art. 54b / 55	
Immeubles à l'étranger	0.0 %	2.5 %	5.0 %	20.3	1.3 %	-	-				
Titres hypothécaires, lettres de gages			-	-	-	-	-	50.0 %		art. 55	
Actifs divers (débiteurs, transitoires)			-	19.4	1.2 %	4.2	0.3 %				
Instruments financiers dérivés										art. 56a	
TOTAUX		100,0 %		1'560.3	100,0 %	1'481.9	100,0 %				

Répartition des actifs avec l'effet des dérivés (art. 56a OPP 2)

	Consolidé CAP Prévoyance	CPI « Ville de Genève et communes »	CPI « SIG »
Placements	31.12.2014 CHF	31.12.2014 CHF	31.12.2014 CHF
Avoirs en banques, comptes à terme et parts de fonds de placement monétaires en francs suisses	260'220'638 6.58 %	138'032'659 5.76 %	122'087'979 7.82 %
Avoirs en banques et parts de fonds de placement monétaires en monnaies étrangères	4'543'838 0.11 %	3'062'547 0.13 %	1'481'291 0.09 %
Obligations suisses en francs suisses	153'327'927 3.88 %	142'669'528 5.96 %	10'658'398 0.68 %
Titres de gages immobiliers et lettres de gages et prêts hypothécaires	412'824'948 10.44 %	587'532 0.02 %	412'237'415 26.42 %
Obligations suisses et étrangères libellées en monnaies étrangères et parts de fonds de placement	331'446'455 8.38 %	331'446'455 13.84 %	0 0.00 %
Actions étrangères cotées, parts de fonds de placement en actions et titres analogues	964'043'863 24.38 %	623'922'675 26.06 %	340'121'187 21.80 %
Actions suisses, parts de fonds de placement en actions et titres analogues	583'814'798 14.76 %	352'043'069 14.70 %	231'771'729 14.85 %
Immeubles, sociétés immobilières et parts de fonds de placement « immobilier »	1'221'530'513 30.89 %	798'965'441 33.37 %	422'565'072 27.08 %
	3'931'752'979 99.42 %	2'390'729'906 99.85 %	1'540'923'072 98.76 %
Autres actifs			
Débiteurs, actifs transitoires et actifs de fonctionnement	23'017'215 0.58 %	3'639'911 0.15 %	19'377'305 1.24 %
TOTAL DE LA FORTUNE DÉTERMINANTE	3'954'770'194 100.00 %	2'394'369'817 100.00 %	1'560'300'377 100.00 %

Comparaison avec l'allocation stratégique

CPI « SIG »

Il ressort des tableaux précédents que toutes les catégories d'actifs respectent les limites définies par la stratégie de placement.

Les liquidités, les obligations et prêts en francs suisses ainsi que les actions dépassent les points neutres de la stratégie. Tous les autres placements se situent en dessous des points neutres de la stratégie. A noter en particulier que la CPI ne détient aucune obligation en monnaies étrangères au 31 décembre 2014, mais que cela est conforme aux limites stratégiques.

L'exposition globale de la CPI en devises étrangères est conforme à l'OPP 2 avec une exposition brute de 22% (CHF 342 mios).

Ces placements en devises sont, dans une proportion de près de 28% (CHF 100 mios), couverts par des programmes de gestion active des devises (currency overlay), et pour une proportion de 5,5% (CHF 20 mios), totalement couverts contre le risque de change. Ainsi, l'exposition des placements en devises qui ne fait pas l'objet de couverture est de CHF 240 mios, soit 66,5% de l'exposition totale en devises, ou 15,4% de la fortune globale.

CPI « Ville de Genève et communes »

Il ressort des tableaux précédents que toutes les catégories d'actifs respectent les limites définies par la stratégie de placement.

Les liquidités et les actions dépassent les points neutres de la stratégie. Tous les autres placements se situent en dessous des points neutres de la stratégie.

L'exposition globale de la CPI en devises étrangères dépasse la limite globale de 30% en devises étrangères de l'OPP 2 avec une exposition brute de 40% (CHF 958 mios).

Cependant ces placements en devises sont, dans une proportion de près de 43% (CHF 410 mios), couverts par des programmes de gestion active des devises (currency overlay), et pour une proportion de 8% (CHF 80 mios), totalement couverts contre le risque de change. Ainsi, l'exposition des placements en devises qui ne fait pas l'objet de couverture est de CHF 465 mios, soit 49% de l'exposition totale en devises, ou 19,5% de la fortune globale.

Ainsi, les dispositions de l'OPP 2 relatives à la limite globale maximale de 30% en devises étrangères sont respectées.

6.E ENGAGEMENTS DE VERSEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Véhicule de placement	Engagements en devises au 31.12.2014	Engagements en CHF au 31.12.2014
Private Equity en CHF	1'287'100	1'287'100
Private Equity en JPY	27'031'505	224'029
Private Equity en USD	11'123'254	11'052'622
Private Equity en EUR	11'891'273	14'297'710
Private Equity en GBP	3'830'995	5'935'552
Private Equity en DKK	5'512'527	890'112
Private Equity en NOK	1'405'307	186'245
Private Equity en AUD	2'000'009	1'626'307
TOTAL DES ENGAGEMENTS COMPLÉMENTAIRES		36'499'677

Les engagements de versements complémentaires ont diminué en 2014 suite aux distributions encaissées sur les placements existants. A titre de comparaison, au 1^{er} janvier 2014, le total des engagements complémentaires s'élevait à CHF 44'212'069.--.

6.F INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS EN COURS (OUVERTS)

Les opérations avec des instruments dérivés doivent être enregistrées et prises en compte dans la répartition de la fortune selon l'article 56a OPP 2. Toutes ces opérations concernent des placements effectués en direct et sont couvertes, soit par des liquidités, soit par les sous-jacents exigés par les dispositions légales.

A noter qu'à la date de clôture, aucune opération de futures sur devises ainsi qu'aucune opération de change n'étaient ouvertes.

Les mandats de gestion active des devises ont été intégrés dans les compartiments du fonds Capacity et les opérations sont dès lors effectuées sous le contrôle de la société de direction du fonds. Au 31 décembre 2014, les opérations ouvertes sont intégrées dans les valeurs nettes d'inventaire communiquées par le dépositaire des parts de compartiments concernés.

6.G VALEURS DE MARCHÉ ET CO-CONTRACTANTS DES TITRES EN SECURITIES LENDING

Il n'y a aucun prêt de titres en direct en cours à la date de clôture, conformément au règlement de placement.

6.H EMPRUNTS HYPOTHÉCAIRES

En date des 15.12.2000, 31.10.2003, 10.10.2007 et 28.04.2009, la Banque Cantonale de Genève a accordé des prêts commerciaux pour respectivement CHF 8'200'000.–, CHF 3'150'000.–, CHF 7'215'000.– et CHF 4'725'000.–, destinés au financement des immeubles subventionnés sis, chemin du Gué 65 à 65d à Lancy, route d'Hermance 6-8 à Collonge-Bellerive, chemin de Montfleury 27-29 à Versoix et rue Marie-Brechbühl 2B-2C à Genève. Le taux moyen de ces prêts en 2014 est de 2.24 %.

Ces quatre prêts, d'un montant total de CHF 23'290'000.–, ont été accordés en blanc. Toutefois, la banque s'est réservée le droit d'exiger des cédules en premier rang, grevant les quatre objets, à première réquisition.

L'utilisation des fonds étrangers pour le financement d'immeubles (prêts hypothécaires) n'est désormais admise que de manière marginale et temporaire.

Dans ce cadre légal, CAP Prévoyance utilise le financement hypothécaire pour les opérations immobilières susmentionnées bénéficiant du régime de subventions étatiques, et pour une durée limitée (20 ans pour les immeubles HLM).

Ces financements hypothécaires ne représentent que 1,96 % de la valeur économique des immeubles inscrite au bilan.

6.I VALEUR ÉCONOMIQUE DES IMMEUBLES

La valeur économique des immeubles est calculée selon la méthode dite des « cash flows actualisés ». S'inspirant de théories financières classiques, cette valeur correspond à la somme des flux futurs de l'actif, ramenée à sa valeur actuelle. En application de la norme Swiss GAAP RPC 26, la valeur économique figure dans les comptes.

Le calcul est effectué au moyen d'un taux de capitalisation qui correspond au taux de performance minimal requis par l'investissement, en fonction de ses risques et opportunités.

Il est déterminé selon « le coût moyen du capital » prenant en compte un rendement idéal des fonds propres et le coût des fonds étrangers (hypothèques), tel que le pratiquerait un propriétaire privé.

La valeur économique des immeubles s'élève, au 31 décembre 2014, à CHF 1'182'299'000.–, augmentée de CHF 3'109'666.– correspondant aux frais de réalisation et d'études des immeubles sis Camille-Martin 2 (CHF 2'991'577.–), Franck-Thomas 20-22 / Rosemont 1-3-3A (CHF 98'447.–), et Saint-Julien 22-24 (CHF 19'642.–) soit une valeur totale au bilan de CHF 1'185'408'666.– (CHF 1'175'140'685.– en 2013).

La variation totale de la valeur économique des immeubles est de CHF 8'119'000.–, représentant une augmentation de 0,69 %, incluant la mise à jour de la valeur économique des immeubles ainsi que les plus-values comptabilisées (voir appendice 2).

Les travaux à plus-values s'élèvent à CHF 4'285'646.–.

Déduction faite des travaux à plus-values, l'augmentation de valeur se situe à CHF 3'833'354.–. Cette évolution de la valeur s'explique par la stabilité des taux hypothécaires à un bas niveau et un taux de vacance des appartements extrêmement bas. A noter cependant que le faible niveau des taux hypothécaires a également pour effet une baisse de certains états locatifs notamment pour les immeubles sortant du contrôle de l'Etat, ce qui conduit à une diminution de leur valeur économique.

Cette valeur économique représente 27,6 % de plus que la valeur historique qui est de CHF 926'280'166.–.

6.J DÉTAIL DES RÉSULTATS DES PLACEMENTS MOBILIERS ET TRANSPARENCE DES COÛTS

Consolidé CAP Prévoyance	Résultat net sur liquidités et réalisable à court terme	Résultat net sur obligations et prêts en CHF	Résultat net sur obligations en devises	Résultat net sur actions suisses	Résultat sur actions étrangères	Résultat sur placements non traditionnels	Résultat sur placements immobiliers suisses indirects	Résultat sur placements immobiliers étrangers indirects	Total
Rendements bruts	242'281.72	14'594'864.76	-	-	-	538'186.93	96'750.80	-	15'472'084.21
Intérêts nets c/c	251'175.31	-	-	-	-	2.46	-	-	251'177.77
Revenus divers	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00
Rendements bruts	493'457.03	14'594'864.76	0.00	0.00	0.00	538'189.39	96'750.80	0.00	15'723'261.98
Gains/pertes nets sur titres	1'218'768.63	-	-	1'695'423.49	2'100'185.56	6'762'979.74	53'344.20	-	11'830'701.62
Réévaluations de titres	966'339.78	9'647'776.19	21'793'487.08	58'231'432.53	100'803'199.65	18'399'105.15	426'510.99	-50.00	210'267'801.37
Provision titres	-	-107'000.00	-	-	-	-	-	-	-107'000.00
Résultat de cours sur titres	2'185'108.41	9'540'776.19	21'793'487.08	58'926'856.02	102'903'385.21	25'162'084.89	479'855.19	-50.00	221'991'502.99
Gains et pertes de change	-385.59	-	-0.63	-	-0.18	59'179.37	-	-	58'792.97
Réévaluations de change	8'692.78	-	-	-	-	673'030.79	-	-	681'723.57
Résultat de change	8'307.19	0.00	-0.63	0.00	-0.18	732'210.16	0.00	0.00	740'516.54
Frais de gestion	-831'829.60 *	-	-	-	-	-1'186'173.91	-851.86	-	-2'018'855.37
Frais bancaires	-6'040.44	-	-	-	-	-43'481.84	-	-	-49'522.28
Honoraires de custodian	-	-8'863.37	-	-	-	-35'202.43	-	-	-44'065.80
Frais sur placements collectifs	-168'264.24	-337'323.04	-1'398'281.95	-1'067'498.67	-3'815'880.03	-3'280'529.66	-11'307.00	-	-10'079'084.59
Frais d'administration titres	-1'006'134.28	-346'186.41	-1'398'281.95	-1'067'498.67	-3'815'880.03	-4'545'387.84	-12'158.86	0.00	-12'191'528.04
RÉSULTAT NET	1'680'738.35	23'789'454.54	20'395'204.50	58'859'357.35	99'087'505.00	21'887'096.60	564'447.13	-50.00	226'263'753.47

* La rubrique « Frais de gestion » comprend les frais généraux et d'Administration imputés aux valeurs mobilières, pour un total de CHF 831'829.60 (voir point 7.M).

CPI « Ville de Genève et communes »	Résultat net sur liquidités et réalisable à court terme	Résultat net sur obligations et prêts en CHF	Résultat net sur obligations en devises	Résultat net sur actions suisses	Résultat sur actions étrangères	Résultat sur placements non traditionnels	Résultat sur placements immobiliers suisses indirects	Résultat sur placements immobiliers étrangers indirects	Total
Rendements bruts	79'093.33	-	-	-	-	470'558.93	-	-	549'652.26
Intérêts nets c/c	175'906.57	-	-	-	-	1.66	-	-	175'908.23
Revenus divers	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00
Rendements bruts	254'999.90	0.00	0.00	0.00	0.00	470'560.59	0.00	0.00	725'560.49
Gains/pertes nets sur titres	1'365'147.53	-	-	1'044'386.25	2'100'181.23	4'558'244.87	-	-	9'067'959.88
Réévaluations de titres	230'118.74	9'479'933.28	21'793'487.08	35'991'917.97	62'337'545.55	14'787'062.64	-	-	144'620'065.26
Provision titres	-	-72'118.00	-	-	-	-	-	-	-72'118.00
Résultat de cours sur titres	1'595'266.27	9'407'815.28	21'793'487.08	37'036'304.22	64'437'726.78	19'345'307.51	0.00	0.00	153'615'907.14
Gains et pertes de change	-259.89	-	-0.42	-	-0.12	39'886.90	-	-	39'626.47
Réévaluations de change	-	-	-	-	-	459'261.96	-	-	459'261.96
Résultat de change	-259.89	0.00	-0.42	0.00	-0.12	499'148.86	0.00	0.00	498'888.43
Frais de gestion	-560'653.15*	-	-	-	-	-799'481.22	-	-	-1'360'134.37
Frais bancaires	-4'322.73	-	-	-	-	-29'306.76	-	-	-33'629.49
Honoraires de custodian	-	-5'973.82	-	-	-	-23'726.43	-	-	-29'700.25
Frais sur placements collectifs	-113'410.10	-290'917.50	-1'398'281.95	-656'831.93	-2'518'246.59	-2'211'077.00	-	-	-7'188'765.07
Frais d'administration titres	-678'385.98	-296'891.32	-1'398'281.95	-656'831.93	-2'518'246.59	-3'063'591.41	0.00	0.00	-8'612'229.18
RÉSULTAT NET	1'171'620.30	9'110'923.96	20'395'204.71	36'379'472.29	61'919'480.07	17'251'425.55	0.00	0.00	146'228'126.88

* La rubrique « Frais de gestion » comprend les frais généraux et d'Administration imputés aux valeurs mobilières, pour un total de CHF 560'653.15 (voir point 7.M).

CPI « SIG »	Résultat net sur liquidités et réalisable à court terme	Résultat net sur obligations et prêts en CHF	Résultat net sur obligations en devises	Résultat net sur actions suisses	Résultat sur actions étrangères	Résultat sur placements non traditionnels	Résultat sur placements immobiliers suisses indirects	Résultat sur placements immobiliers étrangers indirects	Total
Rendements bruts	163'188.39	14'594'864.76	-	-	-	67'628.00	96'750.80	-	14'922'431.95
Intérêts nets c/c	75'268.74	-	-	-	-	0.80	-	-	75'269.54
Revenus divers	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00
Rendements bruts	238'457.13	14'594'864.76	0.00	0.00	0.00	67'628.80	96'750.80	0.00	14'997'701.49
Gains/pertes nets sur titres	-146'378.90	-	-	651'037.24	4.33	2'204'734.87	53'344.20	-	2'762'741.74
Réévaluations de titres	736'221.04	167'842.91	-	22'239'514.56	38'465'654.10	3'612'042.51	426'510.99	-50.00	65'647'736.11
Provision titres	-	-34'882.00	-	-	-	-	-	-	-34'882.00
Résultat de cours sur titres	589'842.14	132'960.91	0.00	22'890'551.80	38'465'658.43	5'816'777.38	479'855.19	-50.00	68'375'595.85
Gains et pertes de change	-125.70	-	-0.21	-	-0.06	19'292.47	-	-	19'166.50
Réévaluations de change	8'692.78	-	-	-	-	213'768.83	-	-	222'461.61
Résultat de change	8'567.08	0.00	-0.21	0.00	-0.06	233'061.30	0.00	0.00	241'628.11
Frais de gestion	-271'176.45 *	-	-	-	-	-386'692.69	-851.86	-	-658'721.00
Frais bancaires	-1'717.71	-	-	-	-	-14'175.08	-	-	-15'892.79
Honoraires de custodian	-	-2'889.55	-	-	-	-11'476.00	-	-	-14'365.55
Frais sur placements collectifs	-54'854.14	-46'405.54	-	-410'666.74	-1'297'633.44	-1'069'452.67	-11'307.00	-	-2'890'319.53
Frais d'administration titres	-327'748.30	-49'295.09	0.00	-410'666.74	-1'297'633.44	-1'481'796.44	-12'158.86	0.00	-3'579'298.87
RÉSULTAT NET	509'118.05	14'678'530.58	-0.21	22'479'885.06	37'168'024.93	4'635'671.04	564'447.13	-50.00	80'035'626.58

* La rubrique « Frais de gestion » comprend les frais généraux et d'Administration imputés aux valeurs mobilières, pour un total de CHF 271'176.45 (voir point 7.M).

Frais de gestion de la fortune mobilière

Conformément à la législation, la direction du fonds Capacity, le dépositaire des titres, ainsi que les gérants concernés ont fourni les informations nécessaires pour faire ressortir une estimation des frais de gestion des titres qui ne sont pas directement facturés à CAP Prévoyance (TER, Total Expense Ratio des placements collectifs). Ces données ont été utilisées pour compléter le tableau ci-dessus, dont l'analyse permet de faire ressortir les éléments suivants :

CPI « SIG »

- le total estimé des frais de gestion de la fortune, y compris frais de l'Administration, imputés aux valeurs mobilières s'élève à CHF 3'579'299.-. Ces frais de gestion sont intégrés au compte d'exploitation ;
- ce total représente 0,32 % de l'évaluation pondérée de la fortune mobilière pour 2014 ;
- le total des frais estimés concernant les placements collectifs s'élève à CHF 2'890'320.- ;
- sur la base des informations recueillies, le taux de transparence des frais de gestion de la fortune mobilière est de 100 %.

CPI « Ville de Genève et communes »

- le total estimé des frais de gestion de la fortune, y compris frais de l'Administration, imputés aux valeurs mobilières s'élève à CHF 8'612'229. Ces frais de gestion sont intégrés au compte d'exploitation ;
- ce total représente 0,58 % de l'évaluation pondérée de la fortune mobilière pour 2014 ;
- le total des frais estimés concernant les placements collectifs s'élève à CHF 7'188'765.- ;
- Sur la base des informations recueillies, le taux de transparence des frais de gestion de la fortune mobilière est de 100 %.

Frais de gestion de la fortune immobilière détenue en direct

Les frais de gestion de la fortune immobilière investie en direct se présentent ainsi :

- le total des frais de gestion, qui comprennent les frais de régies ainsi que les frais de l'Administration imputés aux valeurs immobilières s'élève à CHF 5'262'961.-. Ces frais de gestion sont intégrés au compte d'exploitation et ventilés dans les deux CPI selon leurs parts respectives ;
- ce total représente 0,45 % de l'évaluation pondérée de la fortune immobilière pour 2014.

Ainsi, de manière consolidée, la totalité des frais de gestion de fortune, y compris les frais de l'Administration imputés aux valeurs mobilières et immobilières, s'élève pour la CPI « SIG » à CHF 5'295'024.- et pour la CPI « Ville de Genève et communes » à CHF 12'159'465.-.

Ces totaux représentent respectivement 0,35 % de l'évaluation pondérée de la fortune globale de la CPI « SIG » en 2014, et 0,53 % de l'évaluation pondérée de la fortune globale de la CPI « Ville de Genève et communes » en 2014.

Le TER consolidé de CAP Prévoyance est de 0,46 %.

Rétrocessions

Conformément aux dispositions du règlement de placement, dans le cadre de placements collectifs, en principe CAP Prévoyance n'investit pas dans des véhicules qui prévoient des rétrocessions. En 2014, à l'intérieur de Capacity, des rétrocessions ont néanmoins été versées dans le cadre d'investissements de type fonds à fonds. Les rétrocessions ainsi reversées au fonds Capacity se sont élevées à CHF 16'069.-. Elles ont été intégrées aux TER communiqués par la direction de fonds.

Le Conseil de Fondation prend note que le taux de transparence des frais de gestion de la fortune est de 100 % et se prononce sur la continuité de sa politique en matière de placement, selon art 48a al. 3 OPP 2.

6.K RENDEMENTS NETS PAR CATÉGORIE DE PLACEMENT

CPI « Ville de Genève et communes »	2014	2013
Valeurs mobilières (rendement calculé selon la méthode du taux de rendement interne)	10.21 %	12.84 %
Obligations suisses	7.20 %	-1.64 %
Obligations devises	9.80 %	-2.58 %
Actions suisses	12.60 %	25.65 %
Actions étrangères et marchés émergents	15.30 %	19.85 %
Placements non traditionnels	8.30 %	4.07 %
Valeurs immobilières détenues en direct (revenus annuels nets / (valeur économique moyenne ./ 1/2 revenus annuels nets))	¹ 4.65 %	¹ 6.54 %
Rendement global de la fortune (revenus annuels nets / (fortune moyenne ./ 1/2 revenus annuels))	8.24 %	9.91 %

CPI « SIG »	2014	2013
Valeurs mobilières (rendement calculé selon la méthode du taux de rendement interne)	7.31 %	12.84 %
Obligations suisses	3.50 %	-1.64 %
Obligations devises	-	-2.58 %
Actions suisses	12.60 %	25.65 %
Actions étrangères et marchés émergents	15.30 %	19.85 %
Placements non traditionnels	8.30 %	4.07 %
Valeurs immobilières détenues en direct (revenus annuels nets / (valeur économique moyenne ./ 1/2 revenus annuels nets))	¹ 4.65 %	¹ 6.54 %
Rendement global de la fortune (revenus annuels nets / (fortune moyenne ./ 1/2 revenus annuels))	6.63 %	9.91 %

¹ Ce calcul tient compte des revenus nets des immeubles (+4.31%) et de la mise à jour de la valeur économique des immeubles (+0.34 %).

7. EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION

7.A COMPTES COURANTS EN BANQUES ET DÉPÔTS À COURT TERME

Ces postes sont constitués du disponible sur les comptes courants, de dépôts à court terme auprès de la Banque Cantonale de Genève, de Postfinance (CCP) et du Crédit Suisse ainsi que des liquidités en attente de placement dans les portefeuilles sous mandats.

7.B OBLIGATIONS ET PRÊTS EN FRANCS SUISSES

Dette d'assainissement SIG

Au 1^{er} janvier 2014, dans le cadre de la création de CAP Prévoyance, une dette d'assainissement pour les SIG a été intégrée au bilan de leur CPI. Cette dette est amortie sur une durée de 7 ans (échéance 31 décembre 2021) et porte un intérêt de 3,5 %. L'amortissement est calculé sur la base d'une annuité constante « praenumerando ».

Le solde de cette dette d'assainissement est de CHF 411'540'146.– au 31 décembre 2014. Il a été porté au bilan de la CPI « SIG » dans la catégorie obligations et prêts en francs suisses.

Hypotheka

En 2014, la Direction et les organes de CAP Prévoyance ont suivi de près les procédures relatives à la Fondation Hypotheka. Ces procédures sont longues et complexes et un dénouement n'est pas attendu avant plusieurs années.

Au cours de l'année, le solde nominal des prêts octroyés par CAP Prévoyance via la Fondation Hypotheka est passé de CHF 12'130'000.– à CHF 11'640'000.– suite au remboursement d'un prêt (CHF 490'000.–).

Pour tenir compte des risques d'évaluation des prêts octroyés par CAP Prévoyance, une correction de valeur a été constituée au bilan sur la base du solde nominal des prêts. Au 1^{er} janvier 2014, cette correction de valeur était de CHF 2'426'000.–. Elle a été portée au 31 décembre 2014 à CHF 2'563'000.–, soit 20 % du solde nominal des prêts (CHF 2'328'000.–) auquel ont été ajoutés les amortissements non reçus en 2014 (CHF 30'000.–), ainsi que la moitié des intérêts qui n'ont pas été perçus en 2014 (CHF 205'000.–).

Prêts hypothécaires

Au 31 décembre 2014, 3 prêts étaient encore ouverts pour un montant résiduel de CHF 668'259.– (contre 9 prêts pour un montant résiduel de CHF 1'359'728.– au 1^{er} janvier 2014).

Ces 3 prêts concernent la CPI « SIG ».

Prêts divers

Les prêts octroyés aux assurés par CAP Prévoyance pour les rachats d'années d'affiliation sont intégrés au bilan dans les obligations et prêts en francs suisses. Au 31 décembre 2014, les soldes de ces prêts s'élevaient à CHF 29'060.– pour la CPI « SIG » et à CHF 587'532.– pour la CPI « Ville de Genève et communes ».

7.C PORTEFEUILLES TITRES

Les valeurs mobilières sont évaluées à leur valeur boursière au 31 décembre 2014.

Les valeurs nettes d'inventaire des compartiments du fonds institutionnel Capacity sont calculées sur la base des valeurs boursières des actifs concernés.

Pour la répartition des portefeuilles titres par gestionnaire, voir tableau « Répartition par gestionnaire des placements mobiliers » à l'appendice 1.

7.D PLACEMENTS IMMOBILIERS

Les placements immobiliers suisses indirects, dont les parts sont déposées auprès du dépositaire global, sont portés au bilan à la valeur de marché.

Les placements immobiliers étrangers Indirects, dont les parts sont également déposées auprès du dépositaire global, sont aussi portés au bilan à la valeur de marché.

Les valeurs immobilières détenues en direct sont détaillées, par immeuble, à l'appendice 2.

7.E DÉBITEURS / ACTIFS TRANSITOIRES

Le compte de régularisation actif est composé des débiteurs à hauteur de CHF 7'003'684.54.–, et des actifs transitoires à hauteur de CHF 16'013'530.70.–.

Le détail par CPI figure dans les tableaux suivants :

Débiteurs	31.12.2014 CHF		01.01.2014 CHF	
Impôt anticipé suisse à récupérer	190'178.72		1'843'247.20	
<i>CPI « Ville de Genève et communes »</i>		72'747.61		1'242'348.61
<i>CPI « SIG »</i>		117'431.11		600'898.59
Cotisations à encaisser	5'682'077.55		4'127'292.55	
<i>CPI « Ville de Genève et communes »</i>		1'838'788.35		1'028'289.80
<i>CPI « SIG »</i>		3'843'289.20		3'099'002.75
Régies	1'131'428.27		639'457.02	
<i>CPI « Ville de Genève et communes »</i>		762'582.65		430'994.03
<i>CPI « SIG »</i>		368'845.62		208'462.99
<i>CPI « Ville de Genève et communes »</i>	7'003'684.54	2'674'118.61	6'609'996.77	2'701'632.44
<i>CPI « SIG »</i>		4'329'565.93		3'908'364.33

Actifs	31.12.2014 CHF		01.01.2014 CHF	
Intérêts courus sur obligations	14'403'905.10		5'895.80	
<i>CPI « Ville de Genève et communes »</i>		0.00		5'895.80
<i>CPI « SIG »</i>		14'403'905.10		0.00
Produits à recevoir	1'571'244.10		901'307.98	
<i>CPI « Ville de Genève et communes »</i>		939'922.78		626'782.45
<i>CPI « SIG »</i>		631'321.32		274'525.53
Charges payées d'avance	38'381.50		0.00	
<i>CPI « Ville de Genève et communes »</i>		25'869.15		0.00
<i>CPI « SIG »</i>		12'512.35		0.00
<i>CPI « Ville de Genève et communes »</i>	16'013'530.70	965'791.93	907'203.78	632'678.25
<i>CPI « SIG »</i>		15'047'738.77		274'525.53

En ce qui concerne la CPI « SIG », les actifs transitoires tiennent compte des intérêts dus au 31 décembre 2014, relatifs à la dette d'assainissement des SIG.

7.F PERTES SUR DÉBITEURS

En application de la norme Swiss GAAP RPC 26, un ajustement de valeur supplémentaire a été constitué afin de couvrir les risques de pertes sur les loyers à encaisser. A fin 2014, son niveau était de CHF 487'189.- (fin 2013 = CHF 433'799.-), soit une diminution de l'ajustement de valeur sur loyers à encaisser de CHF 53'390.-.

7.G COMPTES COURANTS EN BANQUES (PASSIF)

Il s'agit de découverts temporaires au 31 décembre, sur les comptes courants sous mandats de gestion. Il n'y a pas de découverts temporaires au 31 décembre 2014.

7.H CRÉANCIERS

Les dettes, hors emprunts hypothécaires et comptes courants bancaires, sont réparties de la façon suivante :

Créanciers	31.12.2014 CHF		01.01.2014 CHF	
Fournisseurs	546'474.60		745'321.54	
<i>CPI « Ville de Genève et communes »</i>		368'356.98		502'346.76
<i>CPI « SIG »</i>		178'117.62		242'974.78
Régies	240'913.75		338'319.63	
<i>CPI « Ville de Genève et communes »</i>		162'375.87		228'027.39
<i>CPI « SIG »</i>		78'537.88		110'292.24
Communes	0.00		0.00	
Prestations de libre passage et pensions à verser	9'540'850.17		8'968'039.07	
<i>CPI « Ville de Genève et communes »</i>		6'500'016.47		6'902'937.37
<i>CPI « SIG »</i>		3'040'833.70		2'065'101.70
	10'328'238.52		10'051'680.24	
<i>CPI « Ville de Genève et communes »</i>		7'030'749.32		7'633'311.52
<i>CPI « SIG »</i>		3'297'489.20		2'418'368.72

7.I PASSIFS TRANSITOIRES

La composition du compte de régularisation passif est la suivante :

Passifs transitoires	31.12.2014 CHF		01.01.2014 CHF	
Charges à payer	1'150'101.90		796'130.89	
<i>CPI « Ville de Genève et communes »</i>		782'910.44		536'592.22
<i>CPI « SIG »</i>		367'191.46		259'538.67
Frais de gestion	88'933.23		69'458.96	
<i>CPI « Ville de Genève et communes »</i>		59'941.00		46'815.34
<i>CPI « SIG »</i>		28'992.23		22'643.62
Produits reçus d'avance	269'594.25		447'961.95	
<i>CPI « Ville de Genève et communes »</i>		181'706.55		301'926.35
<i>CPI « SIG »</i>		87'887.70		146'035.60
	1'508'629.38		1'313'551.80	
<i>CPI « Ville de Genève et communes »</i>		1'024'557.99		885'333.91
<i>CPI « SIG »</i>		484'071.39		428'217.89

7.J CHARGES ET REVENUS DES IMMEUBLES

Les immeubles détenus par CAP Prévoyance et gérés en commun pour le compte des CPI ont dégagé des revenus nets de CHF 52'081'016.– avant déduction des coûts des réparations prélevés sur le compte « gros travaux ».

Les revenus bruts, avant déduction des frais de gestion et après déduction des charges d'exploitation ainsi que des coûts des réparations prélevés sur le compte « gros travaux », ont été de CHF 55'046'371.–

7.K AUTRES PRODUITS

Ce poste comprend notamment les commissions de perception de l'impôt à la source, une épuration de la TVA, les remboursements d'impôts anticipés étrangers ainsi que des intérêts de retards versés à CAP Prévoyance pour encaissement de factures avec retard.

7.L AUTRES FRAIS

Ce poste comprend notamment une différence entre les impôts anticipés remboursés et ceux qui avaient été déclarés, relatifs à 2013, ainsi que les frais d'enregistrement au registre foncier non encore remboursés par les assurés concernés.

7.M FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION

Les prestations fournies par le personnel de l'Administration relatives à la gestion et à l'entretien des immeubles ont été prises en compte dans les charges d'exploitation des immeubles. Il a été procédé de la même manière pour les prestations de l'Administration relatives à la gestion des valeurs mobilières.

	Consolidé CAP Prévoyance	CPI « Ville de Genève et communes »	CPI « SIG »
Frais généraux et d'administration	31.12.2014 CHF	31.12.2014 CHF	31.12.2014 CHF
Frais d'administration des instances de la Fondation et charges du personnel	3'022'931.80	2'037'456.03	985'475.77
<i>./. Imputation aux immeubles</i>	-1'559'048.90	-1'050'798.96	-508'249.94
<i>./. Imputation aux valeurs mobilières</i>	-284'574.70	-191'803.35	-92'771.35
	1'179'308.20	794'853.72	384'454.48
Frais généraux	1'924'168.35	1'308'979.52	615'188.83
Honoraires organe de révision	81'540.00	54'957.96	26'582.04
Honoraires expert en prévoyance	48'600.00	32'756.40	15'843.60
Emoluments autorité de surveillance	15'800.00	10'649.20	5'150.80
<i>./. Imputation aux immeubles</i>	-498'189.85	-335'779.96	-162'409.89
<i>./. Imputation aux valeurs mobilières</i>	-547'254.90	-368'849.80	-178'405.10
	1'024'663.60	702'713.32	321'950.28
TOTAL	2'203'971.80	1'497'567.05	706'404.75

Conformément à la législation fédérale, les organes de CAP Prévoyance perçoivent une indemnité appropriée pour leur activité et suivent des formations. Pour 2014, le montant net total des indemnités et frais de formation s'est élevé à CHF 117'463.-.

Les frais d'administration par assuré actif et bénéficiaire de rente s'élèvent à CHF 182.50.

7.N VARIATION DES RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS

Le résultat net des placements obtenus en 2014 ainsi que la variation de la valeur financière des immeubles ont été suffisants pour permettre le maintien des taux de couverture des CPI aux niveaux du 1^{er} janvier 2014, ceci malgré la constitution de provisions pour événements spéciaux.

Conformément aux dispositions décrites au point 4.a. ci-avant, la réserve de fluctuation de valeurs des deux CPI a pu être alimentée des montants suivants :

- CHF 10'723'001.- : CPI « SIG » ;
- CHF 6'564'942.- : CPI « Ville de Genève et communes ».

8. DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

CAP Prévoyance ayant démarré son activité au 1^{er} janvier 2014, les comptes de la nouvelle Fondation n'ont pas encore été soumis à l'Autorité de surveillance.

9. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION FINANCIÈRE

CAP Prévoyance est une Fondation de prévoyance intercommunale de droit public, constituée par loi du Grand Conseil de la République et canton de Genève du 28 juin 2013, précédée des délibérations des communes affiliées et de la décision du Conseil d'administration des Services industriels de Genève avec un capital propre de CHF 100'000.-.

10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Néant.



APPENDICES

Répartition par gestionnaire des placements mobiliers au 31.12.2014

Consolidé CAP Prévoyance (montants indiqués à la valeur boursière)

	Classe d'actifs	Investissements	Liquidités	Dépôts à court terme	Total
BCGE, CCP	Gestion trésorerie	0.00	133'198'292.41	0.00	133'198'292.41
CREDIT SUISSE	Gestion trésorerie	0.00	45'053'581.05	0.00	45'053'581.05
¹ CAPACITY « GESTION LIQUIDITÉS »	Gestion trésorerie	0.00	4'501'029.43	65'297'303.14	69'798'332.57
Sous-total des liquidités et réalisables à court terme		0.00	182'752'902.89	65'297'303.14	248'050'206.03
² CAPACITY « OBLIGATIONS SUISSES »	Obligations	120'634'265.15	0.00	0.00	120'634'265.15
CREDIT SUISSE	Hypothèques	23'616'661.74	0.00	0.00	23'616'661.74
HYPOTHEKA	Hypothèques	9'077'000.00	0.00	0.00	9'077'000.00
PRÊTS DIVERS	Divers	412'824'947.62	0.00	0.00	412'824'947.62
Sous-total des obligations suisses et prêts en CHF		566'152'874.51	0.00	0.00	566'152'874.51
³ CAPACITY « OBLIGATIONS ETRANGÈRES »	Oblig. monde hors Suisse gouv.	264'227'845.83	0.00	0.00	264'227'845.83
⁴ CAPACITY « OBLIGATIONS ETRANGÈRES GOUVERN. »	Oblig. monde hors Suisse gouv.	67'218'608.90	0.00	0.00	67'218'608.90
Sous-total des obligations en devises		331'446'454.73	0.00	0.00	331'446'454.73
⁵ CAPACITY « ACTIONS SUISSES »	Act. suisses	496'411'726.26	0.00	0.00	496'411'726.26
⁶ CAPACITY « ACTIONS SUISSES » S. & M. CAPS	Act. suisses	87'403'071.29	0.00	0.00	87'403'071.29
Sous-total des actions suisses		583'814'797.55	0.00	0.00	583'814'797.55
⁷ CAPACITY « ACTIONS ETRANGERES »	Act. monde hors Suisse	727'828'022.24	0.00	0.00	727'828'022.24
⁸ CAPACITY « ACTIONS MARCHÉS ÉMERGENTS »	Act. marchés émergents	85'358'587.81	0.00	0.00	85'358'587.81
Sous-total des actions étrangères		813'186'610.05	0.00	0.00	813'186'610.05
⁹ CAPACITY (GESTION DIVERSIFIÉE)	Classes d'actifs diversifiés	61'495'536.78	0.00	0.00	61'495'536.78
EURO PRIVATE EQUITY	Private Equity	48'883'590.80	4'578'256.10	0.00	53'461'846.90
PICTET	Private Equity	27'817'476.44	7'427'276.51	0.00	35'244'752.95
CAPACITY « RENAISSANCE-PME »	Private Equity	12'245'712.99	0.00	0.00	12'245'712.99
EIM	Hedge funds USD (en liquidation)	216'770.90	0.00	0.00	216'770.90
UBP	Hedge funds USD (en liquidation)	198'164.87	0.00	0.00	198'164.87
Sous-total des placements en gestion non traditionnelle		150'857'252.78	12'005'532.61	0.00	162'862'785.39
BCV	Immobilier suisse indirect	15'821'847.05	4'708'737.30	0.00	20'530'584.35
Sous-total de l'immobilier suisse indirect		15'821'847.05	4'708'737.30	0.00	20'530'584.35
UBS	Immobilier étranger indirect	20'300'000.00	0.00	0.00	20'300'000.00
Sous-total de l'immobilier étranger indirect		20'300'000.00	0.00	0.00	20'300'000.00
TOTAL		2'481'579'836.67	199'467'172.80	65'297'303.14	2'746'344'312.61

Liste des gérants par compartiments Capacity à la page 65.

Répartition par gestionnaire des placements mobiliers au 31.12.2014

CPI « Ville de Genève et communes » (montants indiqués à la valeur boursière)

	Classe d'actifs	Investissements	Liquidités	Dépôts à court terme	Total
BCGE, CCP	Gestion trésorerie	0.00	76'299'556.88	0.00	76'299'556.88
CREDIT SUISSE	Gestion trésorerie	0.00	76'299'556.88	0.00	76'299'556.88
¹ CAPACITY « GESTION LIQUIDITÉS »	Gestion trésorerie	0.00	3'773'607.88	7'944'126.77	11'717'734.65
Sous-total des liquidités et réalisables à court terme		0.00	125'126'745.81	7'944'126.77	133'070'872.58
² CAPACITY « OBLIGATIONS SUISSES »	Obligations	120'634'265.15	0.00	0.00	120'634'265.15
CREDIT SUISSE	Hypothèques	15'917'365.26	0.00	0.00	15'917'365.26
HYPOTHEKA	Hypothèques	6'117'898.00	0.00	0.00	6'117'898.00
PRÊTS DIVERS	Divers	587'532.35	0.00	0.00	587'532.35
Sous-total des obligations suisses et prêts en CHF		143'257'060.76	0.00	0.00	143'257'060.76
³ CAPACITY « OBLIGATIONS ETRANGÈRES »	Oblig. monde hors Suisse gouv.	264'227'845.83	0.00	0.00	264'227'845.83
⁴ CAPACITY « OBLIGATIONS ETRANGÈRES GOUVERN. »	Oblig. monde hors Suisse gouv.	67'218'608.90	0.00	0.00	67'218'608.90
Sous-total des obligations en devises		331'446'454.73	0.00	0.00	331'446'454.73
⁵ CAPACITY « ACTIONS SUISSES »	Act. suisses	296'935'673.08	0.00	0.00	296'935'673.08
⁶ CAPACITY « ACTIONS SUISSES » S. & M. CAPS	Act. suisses	55'107'395.91	0.00	0.00	55'107'395.91
Sous-total des actions suisses		352'043'068.99	0.00	0.00	352'043'068.99
⁷ CAPACITY « ACTIONS ETRANGERES »	Act. monde hors Suisse	464'713'224.09	0.00	0.00	464'713'224.09
⁸ CAPACITY « ACTIONS MARCHÉS ÉMERGENTS »	Act. marchés émergents	57'531'688.18	0.00	0.00	57'531'688.18
Sous-total des actions étrangères		522'244'912.27	0.00	0.00	522'244'912.27
⁹ CAPACITY (GESTION DIVERSIFIÉE)	Classes d'actifs diversifiés	41'447'991.79	0.00	0.00	41'447'991.79
EURO PRIVATE EQUITY	Private Equity	32'947'540.20	3'085'744.62	0.00	36'033'284.82
PICTET	Private Equity	18'748'979.12	5'005'984.36	0.00	23'754'963.48
CAPACITY « RENAISSANCE-PME »	Private Equity	8'253'585.28	0.00	0.00	8'253'585.28
EIM	Hedge funds USD (en liquidation)	146'103.59	0.00	0.00	146'103.59
UBP	Hedge funds USD (en liquidation)	133'563.12	0.00	0.00	133'563.12
Sous-total des placements en gestion non traditionnelle		101'677'763.10	8'091'728.98	0.00	109'769'492.08
BCV	Immobilier suisse indirect	0.00	0.00	0.00	0.00
Sous-total de l'immobilier suisse indirect		0.00	0.00	0.00	0.00
UBS	Immobilier étranger indirect	0.00	0.00	0.00	0.00
Sous-total de l'immobilier étranger indirect		0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL		1'450'669'259.85	133'218'474.79	7'944'126.77	1'591'831'861.41

Liste des gérants par compartiments Capacity à la page 65.

Répartition par gestionnaire des placements mobiliers au 31.12.2014

CPI « SIG » (montants indiqués à la valeur boursière)

	Classe d'actifs	Investissements	Liquidités	Dépôts à court terme	Total
BCGE, CCP	Gestion trésorerie	0.00	56'898'735.53	0.00	56'898'735.53
CREDIT SUISSE	Gestion trésorerie	0.00	0.00	0.00	0.00
¹ CAPACITY « GESTION LIQUIDITÉS »	Gestion trésorerie	0.00	727'421.55	57'353'176.37	58'080'597.92
Sous-total des liquidités et réalisables à court terme		0.00	57'626'157.08	57'353'176.37	114'979'333.45
² CAPACITY « OBLIGATIONS SUISSES »	Obligations	0.00	0.00	0.00	0.00
CREDIT SUISSE	Hypothèques	7'699'296.48	0.00	0.00	7'699'296.48
HYPOTHEKA	Hypothèques	2'959'102.00	0.00	0.00	2'959'102.00
PRÊTS DIVERS	Divers	412'237'415.27	0.00	0.00	412'237'415.27
Sous-total des obligations suisses et prêts en CHF		422'895'813.75	0.00	0.00	422'895'813.75
³ CAPACITY « OBLIGATIONS ETRANGÈRES »	Oblig. monde hors Suisse gouv.	0.00	0.00	0.00	0.00
⁴ CAPACITY « OBLIGATIONS ETRANGÈRES GOUVERN. »	Oblig. monde hors Suisse gouv.	0.00	0.00	0.00	0.00
Sous-total des obligations en devises		0.00	0.00	0.00	0.00
⁵ CAPACITY « ACTIONS SUISSES »	Act. suisses	199'476'053.18	0.00	0.00	199'476'053.18
⁶ CAPACITY « ACTIONS SUISSES » S. & M. CAPS	Act. suisses	32'295'675.38	0.00	0.00	32'295'675.38
Sous-total des actions suisses		231'771'728.56	0.00	0.00	231'771'728.56
⁷ CAPACITY « ACTIONS ETRANGERES »	Act. monde hors Suisse	263'114'798.15	0.00	0.00	263'114'798.15
⁸ CAPACITY « ACTIONS MARCHÉS ÉMERGENTS »	Act. marchés émergents	27'826'899.63	0.00	0.00	27'826'899.63
Sous-total des actions étrangères		290'941'697.78	0.00	0.00	290'941'697.78
⁹ CAPACITY (GESTION DIVERSIFIÉE)	Classes d'actifs diversifiés	20'047'544.99	0.00	0.00	20'047'544.99
EURO PRIVATE EQUITY	Private Equity	15'936'050.60	1'492'511.48	0.00	17'428'562.08
PICTET	Private Equity	9'068'497.32	2'421'292.15	0.00	11'489'789.47
CAPACITY « RENAISSANCE-PME »	Private Equity	3'992'127.71	0.00	0.00	3'992'127.71
EIM	Hedge funds USD (en liquidation)	70'667.31	0.00	0.00	70'667.31
UBP	Hedge funds USD (en liquidation)	64'601.75	0.00	0.00	64'601.75
Sous-total des placements en gestion non traditionnelle		49'179'489.68	3'913'803.63	0.00	53'093'293.31
BCV	Immobilier suisse indirect	15'821'847.05	4'708'737.30	0.00	20'530'584.35
Sous-total de l'immobilier suisse indirect		15'821'847.05	4'708'737.30	0.00	20'530'584.35
UBS	Immobilier étranger indirect	20'300'000.00	0.00	0.00	20'300'000.00
Sous-total de l'immobilier étranger indirect		20'300'000.00	0.00	0.00	20'300'000.00
TOTAL		1'030'910'576.82	66'248'698.01	57'353'176.37	1'154'512'451.20

Liste des gérants par compartiments Capacity à la page 65.

Liste des gérants par compartiments Capacity

- ¹ Capacity « gestion liquidités » : Pictet
- ² Capacity « obligations suisses » : BCGe AM - UBS
- ³ Capacity « obligations étrangères » : Finethic – Piquet Galland – Lombard Odier - Fisch AM - UBP - PIMCO - Edmond de Rothschild AM (gestion devises)
- ⁴ Capacity « obligations étrangères gouvernementales » : BCGe AM – Edmond de Rothschild AM (gestion devises)
- ⁵ Capacity « actions suisses » : BCGe AM – Ethos (Pictet + Vontobel) – Lombard Odier
- ⁶ Capacity « actions suisses S. & M. caps » : BCGe AM – Ethos - Lombard Odier - Swiss and Global AM
- ⁷ Capacity « actions étrangères » : BCGe AM – Candriam – Capital International – Ethos (Pictet) – Invesco – Lombard Odier – Mirabaud – Safra Sarasin – Mesrirow (gestion devises)
- ⁸ Capacity « actions marchés émergents » : Comgest – Pictet – Vontobel
- ⁹ Capacity « gestion diversifiée » : Edmond de Rothschild AM – Mesrirow (gestion devises)

Détail des valeurs immobilières

	Immeubles	Année de construction	Année d'acquisition	Valeur au 01.01.2014	Plus-value en 2014	Variation	Valeur au 31.12.2014	Etat locatif au 31.12.2014	Gros Travaux 2'014
10	JACQUES-DALPHIN 7	1913-1914	1921	4'607'000.00	-	109'000.00	4'716'000.00	270'736.00	0.00
20	PONT-NEUF 27	1914	1921	2'238'000.00	-	74'000.00	2'312'000.00	141'436.00	0.00
30	CLUSE 29-31	1911-1912	1924	5'102'000.00	22'413.95	98'586.05	5'223'000.00	343'680.00	14'942.65
40	VERTE 5-7-9	1913-1914	1924	9'177'000.00	71'971.10	97'028.90	9'346'000.00	617'652.00	32'827.45
50	LAUSANNE 111	1913-1914	1924	5'839'000.00	-	40'000.00	5'879'000.00	333'168.00	0.00
60	MONTCHOISY 55	1916-1917	1924	3'032'000.00	7'366.80	43'633.20	3'083'000.00	241'032.00	3'477.85
70	ÉDOUARD-RACINE 1	1914	1925	3'416'000.00	11'155.90	21'844.10	3'449'000.00	228'144.00	8'677.30
80	FRONTENEX 37	1911-1912	1926	3'600'000.00	445.30	219'554.70	3'820'000.00	248'976.00	296.85
90	SAINT-JEAN 86	1910-1911	1926	5'887'000.00	1'254.70	223'745.30	6'112'000.00	371'700.00	836.50
100	HENRI-DUNANT 15	1905	1927	6'010'000.00	11'126.30	132'873.70	6'154'000.00	338'500.50	7'417.55
110	MERLE-D'AUBIGNÉ 5	1916	1927	5'599'000.00	-	184'000.00	5'783'000.00	349'464.00	0.00
120	CHÊNE 13	1906	1928	2'262'000.00	-	50'000.00	2'312'000.00	157'200.00	0.00
130	CANDOLLE 24	1885	1938	5'864'000.00	59'971.85	18'028.15	5'942'000.00	336'108.00	58'220.10
140	AÏRE 58-60 / CAMILLE-MARTIN 2	1939	1939	6'799'000.00	50'329.05	265'670.95	7'115'000.00	490'130.00	33'552.70
150	THÉODORE-WEBER 15-17	1938-1940	1939	9'302'000.00	114'726.60	109'273.40	9'526'000.00	625'839.00	50'707.75
160	TACONNERIE 2	1940	1940	2'340'000.00	48'001.95	-87'001.95	2'301'000.00	170'743.50	20'732.50
170	PLAINPALAIS 7	1860	1945	5'308'000.00	95'823.50	-89'823.50	5'314'000.00	325'017.00	44'732.00
180	EAUX-VIVES 14	1928	1945	4'539'000.00	7'582.85	232'417.15	4'779'000.00	298'802.50	5'055.25
190	CORRATERIE 10 à 14	1834	1946	45'934'000.00	1'627.40	103'372.60	46'039'000.00	2'084'788.00	1'085.00
200	VEYRIER 15	1934	1948	4'250'000.00	-82'304.45	42'304.45	4'210'000.00	277'464.00	-14'825.45
210	QUAI DU RHÔNE 2	début 20 ^e siècle	1949	5'770'000.00	4'786.90	152'213.10	5'927'000.00	365'397.00	3'191.30
220	ATHÉNÉE 44	1950	1952	5'269'000.00	23'848.30	184'151.70	5'477'000.00	548'911.00	15'898.90
230	FRONTENEX 35	1911-1912	1952	3'031'000.00	296.85	63'703.15	3'095'000.00	191'181.00	197.90
240	PÂQUIS 43-45-47	1952	1954	7'863'000.00	80.05	20'919.95	7'884'000.00	571'614.00	53.40
243	PÂQUIS 47bis	1952	1957	2'351'000.00	5.10	15'994.90	2'367'000.00	130'098.00	3.40
250	VIDOLLET 13-15	1950	1956	18'522'000.00	41'130.00	325'870.00	18'889'000.00	1'260'630.50	27'420.00
260	FRANCK-THOMAS 20-22 / ROSEMONT 1-3-3A	1955	1956	6'836'000.00	55'983.60	50'016.40	6'942'000.00	634'049.00	37'322.35
280	WENDT 38-40	1910	1959	4'975'000.00	71'807.40	87'192.60	5'134'000.00	366'315.00	37'039.95
290	CROZET 22 à 28	1960	1960	23'271'000.00	102'601.90	710'398.10	24'084'000.00	1'528'557.00	68'091.20
300	BERGALONNE 12 / MARAÎCHERS 57	début 20 ^e siècle	1963	4'812'000.00	5'092.55	51'907.45	4'869'000.00	272'510.50	3'395.10

Détail des valeurs immobilières

	Immeubles	Année de construction	Année d'acquisition	Valeur au 01.01.2014	Plus-value en 2014	Variation	Valeur au 31.12.2014	Etat locatif au 31.12.2014	Gros Travaux 2'014
310	PRÉVOST-MARTIN 55-57 / PITONS 2	1968	1968	6'501'000.00	48'536.05	-6'536.05	6'543'000.00	529'626.00	26'002.35
320	COMMUNES-RÉUNIES 64 à 74	1967-1968	1968	38'553'000.00	1'475'296.50	-1'097'296.50	38'931'000.00	3'183'255.50	650'369.50
330	STADE 9 à 15	1969	1970	10'106'000.00	103'923.05	357'076.95	10'567'000.00	618'889.00	49'132.00
340	MEYRIN 12-12A-12B	1964	1970	17'768'000.00	77'117.05	469'882.95	18'315'000.00	1'136'739.00	51'258.05
350	ÉDOUARD-RACINE 12 / SCHAUB 29	1956	1970	8'304'000.00	43'496.45	192'503.55	8'540'000.00	531'516.00	28'997.60
360	DEUX-COMMUNES 4-6	1971-1972	1971	16'484'000.00	13'001.15	156'998.85	16'654'000.00	1'054'794.00	8'667.45
370	SAINT-JULIEN 22-24	1971-1973	1971	9'431'000.00	19'120.15	256'879.85	9'707'000.00	698'758.50	12'719.80
380	PONTETS 3	1971	1972	16'120'000.00	39'963.05	386'036.95	16'546'000.00	1'138'138.50	17'270.35
381	PONTETS 3bis	1971	1992	16'104'000.00	35'831.65	458'168.35	16'598'000.00	1'141'466.00	23'887.75
390	BOIS-DE-LA-CHAPELLE 13	1973-1975	1975	29'584'000.00	40'664.20	1'132'335.80	30'757'000.00	1'981'171.50	27'109.50
400	MÔLE 38-38B-40	1964	1978	15'261'000.00	109'022.10	410'977.90	15'781'000.00	1'028'038.80	48'847.90
410	CLOCHETTES 16-18	1978	1979	20'734'000.00	16'671.15	483'328.85	21'234'000.00	1'425'278.50	11'114.10
420	TOUR-DE-CHAMPEL 1	1979	1979	8'439'000.00	-	215'000.00	8'654'000.00	552'336.00	0.00
430	FRONTENEX 34	1968	1980	15'894'000.00	220'262.85	-907'262.85	15'207'000.00	1'093'028.00	100'194.75
440	GUTENBERG 2 / DASSIER 7	1965-1970	1983	8'647'000.00	2'603.75	326'396.25	8'976'000.00	551'589.00	1'735.80
450	ARTISANS 2	1982	1983	8'683'000.00	85.15	247'914.85	8'931'000.00	622'920.00	56.80
460	FILATURE 19-21	1982	1983	7'858'000.00	-	141'000.00	7'999'000.00	440'705.50	0.00
470	ARMES 12 à 16	1982	1983	17'316'000.00	44'742.80	334'257.20	17'695'000.00	1'013'288.00	28'694.25
480	MICHELI-DU-CREST 14	1983	1983	4'993'000.00	21'024.00	180'976.00	5'195'000.00	333'861.00	20'779.35
490	HUGO-DE-SENGER 8	1979-1980	1984	1'187'000.00	-	27'000.00	1'214'000.00	92'100.00	0.00
500	AMI-ARGAND 9-11	1978-1979	1984	13'278'000.00	896'514.80	-202'514.80	13'972'000.00	746'304.50	389'053.15
510	BACHET 8 à 12	1984	1985	30'180'000.00	29'125.75	746'874.25	30'956'000.00	1'812'436.50	19'602.20
520	CHABREY 11 à 15	1985	1985	16'657'000.00	31'201.15	404'798.85	17'093'000.00	1'100'293.00	20'800.75
530	FRONTENEX 126	1985	1985	5'070'000.00	1'150.30	135'849.70	5'207'000.00	316'932.00	766.85
540	CLOCHETTES 6	1985-1986	1986	11'125'000.00	6'970.45	98'029.55	11'230'000.00	632'184.00	6'705.95
550	FONTENETTE 25	1987	1987	5'439'000.00	5'428.70	79'571.30	5'524'000.00	344'028.00	3'619.15
560	TERRASSIÈRE 45 à 51	1981	1987	19'481'000.00	31'862.15	388'137.85	19'901'000.00	1'202'422.50	21'241.35
570	FONTAINE 6-8 / PONT-DE-VILLE 22-24	1985	1988	22'950'000.00	2'297.45	264'702.55	23'217'000.00	1'696'425.30	1'399.50
580	VIEUX-MARCHÉ 4	1986-1988	1986	9'042'000.00	742.15	-177'742.15	8'865'000.00	578'669.00	494.75
590	ADRIEN-JEANDIN 29 à 37	1989	1989	23'736'000.00	23'801.25	532'198.75	24'292'000.00	1'690'995.00	15'808.50

Détail des valeurs immobilières

	Immeubles	Année de construction	Année d'acquisition	Valeur au 01.01.2014	Plus-value en 2014	Variation	Valeur au 31.12.2014	Etat locatif au 31.12.2014	Gros Travaux 2'014
600	QUARTIER-NEUF 12-14	1968	1990	2'298'000.00	67'724.20	45'275.80	2'411'000.00	176'812.00	34'234.70
610	GENÈVE 134-136	1990-1991	1991	10'441'000.00	975.70	406'024.30	10'848'000.00	684'318.00	650.50
620	BUGNONS 2	1973	1991	7'309'000.00	1'198.35	95'801.65	7'406'000.00	448'878.00	798.90
630	EUROPE 55-57	1991-1992	1992	15'923'000.00	13'239.15	-474'239.15	15'462'000.00	1'086'060.00	8'826.10
640	EUROPE 59-61	1991-1992	1992	14'628'000.00	9'062.95	-664'062.95	13'973'000.00	994'266.00	6'042.00
650	PRÉ-GENTIL 72 à 74B	1992	1992	13'624'000.00	7'409.40	247'590.60	13'879'000.00	809'712.00	4'939.60
660	MERLEY 10	1978	1993	5'369'000.00	77.25	123'922.75	5'493'000.00	316'390.00	51.50
670	BERNEX 382	1978	1993	3'676'000.00	14'850.40	94'149.60	3'785'000.00	224'197.00	9'900.30
680	DÉLICES 2-4-4B	1953-1955	1993	27'155'000.00	23'486.10	170'513.90	27'349'000.00	1'550'136.00	15'657.35
690	CHAMP-CLAUDE 3-3A-3B	1993-1994	1993	13'245'000.00	-	-1'127'000.00	12'118'000.00	935'998.50	0.00
700	GRADELLE 22 - 40	1963	1994	62'027'000.00	168'874.55	1'937'125.45	64'133'000.00	3'979'654.00	144'463.00
710	CLAIR-MATIN 36 à 40	1993-1994	1993	18'250'000.00	-	-1'100'000.00	17'150'000.00	1'186'579.50	0.00
720	CLAIR-MATIN 22 - 24	1994-1995	1994	10'164'000.00	-	-1'443'000.00	8'721'000.00	542'294.00	0.00
730	PENEY 61-63	1994-1995	1993	9'697'000.00	-	-552'000.00	9'145'000.00	669'142.00	0.00
740	GILBERT TROLLET 2 à 8	1994-1995	1993	27'794'000.00	8'982.00	-2'393'982.00	25'409'000.00	1'748'523.00	5'988.00
750	VILLARD 2 à 4B	1994-1996	1994	23'276'000.00	-	-1'642'000.00	21'634'000.00	1'513'469.50	0.00
760	SAINT-GEORGES 79 à 87	1995-1997	1995	38'760'000.00	-	-197'000.00	38'563'000.00	2'491'416.00	0.00
770	FAYARDS 268-270	1994-1996	1994	16'043'000.00	-	1'157'000.00	17'200'000.00	1'196'608.00	0.00
780	LE CORBUSIER 13B	1996-1997	1996	7'616'000.00	-	-535'000.00	7'081'000.00	435'444.00	0.00
790	EUROPE 13-15-17	1994-1997	1994	23'072'000.00	1'001.85	-555'001.85	22'518'000.00	1'544'981.00	667.95
800	AMI-ARGAND 23-25	1999-2000	1998	11'908'000.00	283.35	180'716.65	12'089'000.00	777'370.00	188.85
810	AVALLONS 56-58-60	1994-1996	1995	8'972'000.00	3'728.05	83'271.95	9'059'000.00	577'128.00	2'485.40
830	CENTRE COMMERCIAL (1/6)	1995-1998	1995	19'350'000.00	425.90	733'574.10	20'084'000.00	1'150'013.00	283.95
840	LYON 97 (bureaux Charmilles)	1995-1998	1995	21'303'000.00	553.70	-571'553.70	20'732'000.00	1'286'313.50	369.10
850	LYON 111	1995-2002	1995	14'225'000.00	162.40	-594'162.40	13'631'000.00	998'372.40	108.30
860	LYON 93	1995-1998	1999	16'185'000.00	553.70	218'446.30	16'404'000.00	984'576.00	369.10
870	SALOMON-PENAY 33-35	1990	1999	4'644'000.00	7'472.75	145'527.25	4'797'000.00	333'708.00	4'981.80
880	GUE 65 à 65D	1999-2000	2000	15'436'000.00	-	-302'000.00	15'134'000.00	908'712.00	0.00
890	HERMANCE 6-8	2002-2003	2003	6'494'000.00	-134'122.50	-30'877.50	6'329'000.00	315'192.00	0.00
900	ROCHE 2-2BIS	env. 1915	2003	13'315'000.00	22'041.30	-3'041.30	13'334'000.00	766'260.00	9'863.95
910	MONTFLEURY 27-29	2005-2007	2007	15'568'000.00	85.15	324'914.85	15'893'000.00	848'370.00	56.80
920	MARIE-BRECHBUHL 2B-2C	2007-2008	2009	17'683'000.00	-	468'000.00	18'151'000.00	864'828.00	
	TOTAL			1'174'180'000.00	4'285'646.40	3'833'353.60	1'182'299'000.00	75'753'753.50	2'297'606.10

* Note : différence de CHF 3'109'666.25 avec la valeur au 31.12.2014 au bilan correspondant à des frais d'études (voir point 6.i de l'annexe)

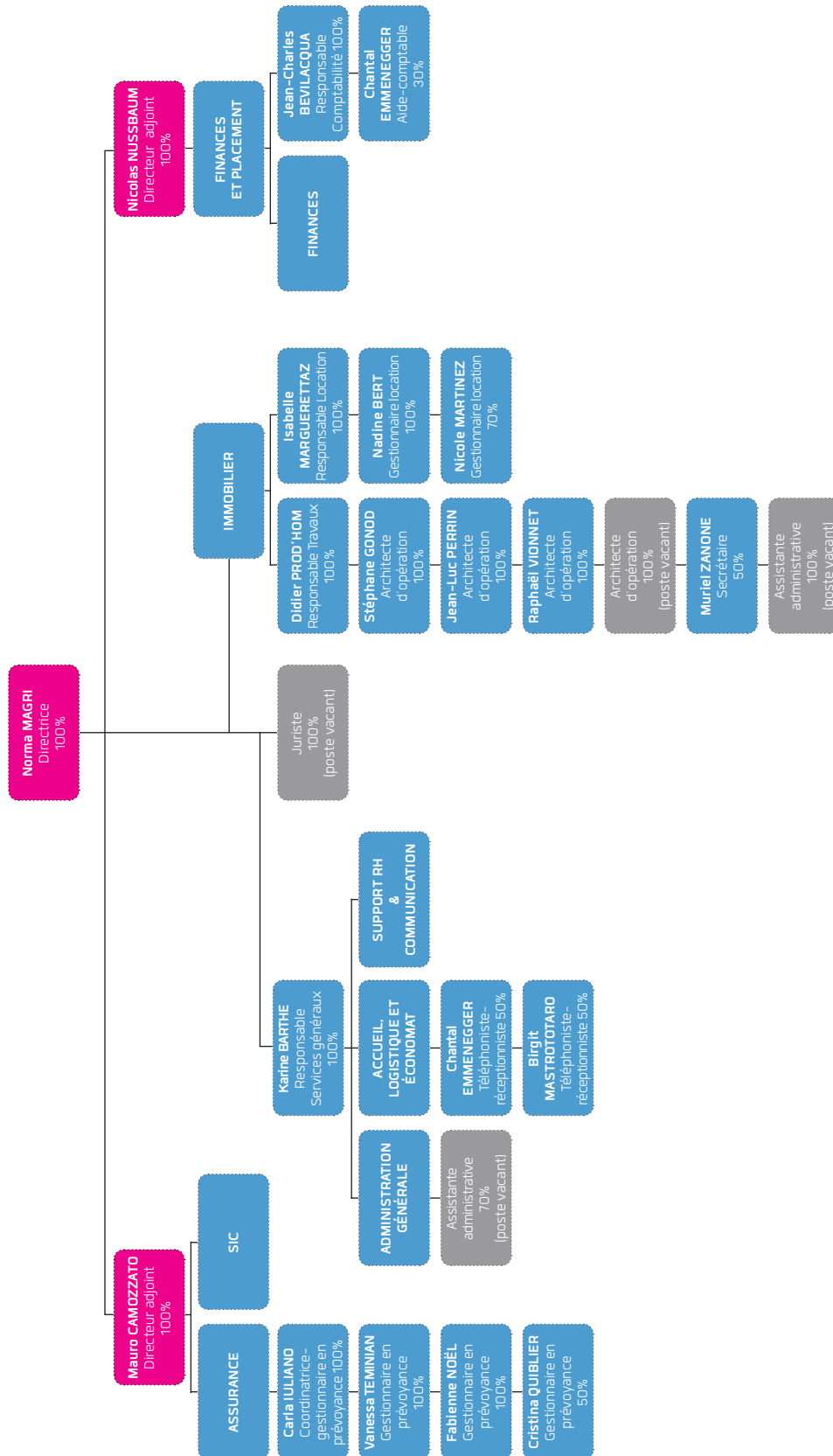
APPENDICE 3

Liste des régies au 31 décembre 2014

- BROLLIET S.A.
- BRUN Edouard & Cie S.A.
- BURGER Rodolphe S.A.
- CGI IMMOBILIER
- COMPTOIR IMMOBILIER S.A.
- DAUDIN & CIE
- NAEF IMMOBILIER GENÈVE S.A.
- PILET & RENAUD S.A.
- RÉGIE DU RHÔNE S.A.
- ROSSET & CIE
- SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GÉRANCE
- TOURNIER Bertrand

APPENDICE 4

Organigramme de l'Administration au 31.12.2014





**ATTESTATION
DE L'EXPERT
ET
RAPPORT DE
L'ORGANE
DE RÉVISION**



Attestation de l'expert

Mandat

Les responsables de CAP Prévoyance - CPI Ville et Communes (ci-après: "la Caisse") nous ont mandatés en notre qualité d'expert en matière de prévoyance professionnelle pour établir une expertise technique au sens de l'article 52e alinéa 1 let. a LPP.

Déclaration d'indépendance

Nous attestons que nous sommes indépendants au sens de l'article 40 OPP 2 et au sens de la directive de la CHS PP D-03/2013. Nous avons formé notre appréciation et nos recommandations en toute objectivité.

Nous remplissons les conditions d'agrément de l'article 52d alinéa 2 LPP en matière de formation et d'expérience professionnelle appropriées, de connaissance des dispositions légales pertinentes ainsi que de bonne réputation et de fiabilité. Nous sommes agréés par la Commission de haute surveillance.

Réserve

A la date de l'établissement de notre expertise, l'organe de révision n'avait pas encore rendu son rapport. Nos affirmations valent dès lors sous la réserve qu'aucune adaptation matérielle ne soit apportée aux comptes annuels et que l'organe de révision recommande d'approuver ces derniers sans réserve.

Attestation de l'expert

L'expertise technique de la Caisse a été réalisée selon les normes de conduite pour les membres de la Chambre suisse des experts en caisses de pensions ("CSEP") et conformément à ses directives techniques.

La Caisse détermine les engagements de prévoyance selon les bases techniques VZ 2010 au taux technique de 3.5 % pour les bénéficiaires de rentes et de 4.0 % pour les assurés actifs. Au 31.12.2014, la situation financière de la Caisse présente:

- un degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 de 83.2 %;
- une réserve de fluctuation de valeur de CHF 90'430'150.

Sur la base de notre évaluation de la situation financière de la Caisse au 31.12.2014, nous sommes en mesure d'attester qu'à cette date

- le plan de financement adopté par la CPI "Ville et Communes" est respecté;
- les modifications introduites par le nouveau plan d'assurance ainsi que l'absence d'inflation ont permis à la Caisse de bénéficier d'une marge sur cotisation;
- le financement du plan d'assurance pour l'année 2014 a été entièrement couvert par les cotisations ordinaires;
- la Caisse satisfait aux exigences légales concernant les mesures de sécurité contre les risques décès et invalidité;



- les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales;
- le taux technique de 3.5 % est supérieur au taux de référence prévu par la directive de la CSEP et nous invitons la Caisse à entreprendre les mesures nécessaires en vue d'une diminution de ce taux.

Aon Hewitt (Suisse) SA

L'expert responsable: Silvia Basaglia
Nyon, le 18.05.2015



Attestation de l'expert

Mandat

Les responsables de CAP Prévoyance - CPI Services Industriels de Genève (ci-après: "la Caisse") nous ont mandatés en notre qualité d'expert en matière de prévoyance professionnelle pour établir une expertise technique au sens de l'article 52e alinéa 1 let. a LPP.

Déclaration d'indépendance

Nous attestons que nous sommes indépendants au sens de l'article 40 OPP 2 et au sens de la directive de la CHS PP D-03/2013. Nous avons formé notre appréciation et nos recommandations en toute objectivité.

Nous remplissons les conditions d'agrément de l'article 52d alinéa 2 LPP en matière de formation et d'expérience professionnelle appropriées, de connaissance des dispositions légales pertinentes ainsi que de bonne réputation et de fiabilité. Nous sommes agréés par la Commission de haute surveillance.

Réserve

A la date de l'établissement de notre expertise, l'organe de révision n'avait pas encore rendu son rapport. Nos affirmations valent dès lors sous la réserve qu'aucune adaptation matérielle ne soit apportée aux comptes annuels et que l'organe de révision recommande d'approuver ces derniers sans réserve.

Attestation de l'expert

L'expertise technique de la Caisse a été réalisée selon les normes de conduite pour les membres de la Chambre suisse des experts en caisses de pensions ("CSEP") et conformément à ses directives techniques.

La Caisse détermine les engagements de prévoyance selon les bases techniques VZ 2010 au taux technique de 3.5 % pour les bénéficiaires de rentes et de 4.0 % pour les assurés actifs. Au 31.12.2014, la situation financière de la Caisse présente:

- un degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 de 116.0 %;
- une réserve de fluctuation de valeur de CHF 213'658'965.

Sur la base de notre évaluation de la situation financière de la Caisse au 31.12.2014, nous sommes en mesure d'attester qu'à cette date

- la Caisse offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements réglementaires;
- les modifications introduites par le nouveau plan d'assurance ainsi que l'absence d'inflation ont permis à la Caisse de bénéficier d'une marge sur cotisation;
- le financement du plan d'assurance pour l'année 2014 a été entièrement couvert par les cotisations ordinaires;
- la Caisse satisfait aux exigences légales concernant les mesures de sécurité contre les risques décès et invalidité;



- les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales;
- le taux technique de 3.5 % est supérieur au taux de référence prévu par la directive de la CSEP et nous invitons la Caisse à entreprendre les mesures nécessaires en vue d'une diminution de ce taux.

Aon Hewitt (Suisse) SA

L'expert responsable: Silvia Basaglia
Nyon, le 18.05.2015



Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation de
CAP Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services
industriels de Genève et des communes genevoises affiliées, ainsi que d'autres employeurs affiliés
conventionnellement
Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de CAP Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes genevoises affiliées, ainsi que d'autres employeurs affiliés conventionnellement, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe, présentés aux pages 26 à 72, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014. S'agissant du premier exercice social, les chiffres comparatifs sont ceux des bilans d'entrée audités au 1er janvier 2014. Le compte d'exploitation ne présente pas de chiffres comparatifs.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, aux statuts et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

PricewaterhouseCoopers SA, avenue Giuseppe-Motta 50, case postale, 1211 Genève 2
Téléphone: +41 58 792 91 00, Téléfax: +41 58 792 91 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes à la loi suisse, aux statuts et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.



Les comptes annuels de la CPI "Ville de Genève et communes" présentent un excédent de passif de CHF 479,6 millions et un degré de couverture de 83,17 % calculé selon l'art 44 alinéa 1 OPP2. Ce taux est supérieur au taux de couverture initial de 68 % défini dans le plan de financement approuvé par l'Autorité de surveillance et à l'objectif statutaire de 80 %.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Nicolas Biderbost
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Ludovic Derenne
Expert-réviseur

Genève, le 19 juin 2015

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

© CAP Prévoyance – Juin 2015

////////////////////////////////////
Contact

À VOTRE DISPOSITION

Les équipes de CAP Prévoyance sont volontiers à votre disposition pour répondre à toutes les interrogations que vous pourriez avoir. Vous avez la possibilité de nous contacter par téléphone au 022 338 10 10 (heures de bureau), ou par email à l'adresse info@cap-prevoyance.ch.

Enfin, nous vous rappelons que le site Internet www.cap-prevoyance.ch fournit toutes les informations utiles concernant votre institution de prévoyance.

CAP PRÉVOYANCE

Rue de Lyon 93 – Case postale 123 – 1211 Genève 13 – T 022 338 10 10 – F 022 338 10 01
info@cap-prevoyance.ch – www.cap-prevoyance.ch